

Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Me Jean Bourcier, notaire d'Aumont - 3E407 à 3E410- A.D. Lozère - de 1582 à 1585

Lecture souvent très pénible, parfois impossible -

Numérisé par René Pelat - Relevé par Roger Duranté.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4205	1582/07/00	Obligation	Fau-de-P. (les Salhens)	ACHARD Pierre, PAGÈS Béraud	Acte très court avec très peu d'indications. C'est une obligation. En s'aidant aussi de l'acte suivant on comprend que les parties sont Pierre ACHARD, des Salhens [Fau-de-Peyre], et Béraud PAGÈS, des Gouttes (ibidem).
3 E 409 Me Bourcier/4101	1584/10/01	Achat	Aumont (le Crouzet), le Buisson (Ressouches)	ALLO Jacques, MATHIEU Jean	Jean MATHIEU, marchand, de Ressouches (le Buisson), vend à Jacques ALLO, du Crouzet (Aumont), un pré (confronts) qu'il avait acquis de Jean RAMADIER, fils de feu autre Jean, du Crouzet, le 23/03/1582 devant le présent notaire. 20 écus payés en nature (une paire de boeufs de labour de 5 ans).
3 E 408 Me Bourcier/4182	1582/00/00	Obligation		ALLO Jean	[Il manque le début de l'acte] Quelqu'un emprunte de l'argent à un certain Jean ALLO.
3 E 408 Me Bourcier/4183	1582/00/00	Obligation		ALLO Jean	[Il manque le début de l'acte] Quelqu'un emprunte de l'argent à un certain Jean ALLO.
3 E 409 Me Bourcier/4133	0000/00/00	Inventaire post mortem des registres du présent notaire	Aumont	ALLO Jean (Me)	Inventaire des livres et protocoles donnés au pouvoir de Me Jean ALLO, notaire d'Aumont, après le décès du présent notaire, livres que Me ALLO s'engage à garder fidèlement. Il est donné de chaque livres le titre du 1er et du dernier acte, plus le titre d'un certain nombre d'actes non classés de chaque livre. (<i>Peut être une mine d'infos pour les registres et les actes manquant aux A.D.</i>) . Inventaire établi par Me VALENTIN, notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/3858	1582/05/18	Acquisition	Aumont	ALLO Jean, CHALQUET Jean	Jean CHALQUET, d'Aumont, vend pour 52 écus au soleil 1/3 un ensemble pastoral, champ et "bournas" (confronts) à Jean ALLO, hôte dudit lieu. Parmi les confronts, le chemin public allant de Toulouse au Puy. Les terres ont été estimées par 2 prudhommes, Philippe TROUCELIER, du Mas-Nou (Javols) et Durand MARQUÈS, de Crozes (Aumont). Une partie du prix sera payée directement par l'acheteur, au nom du vendeur, à Pierre BONIOL, fils de feu Jean, marchand de Marvejols, pour effacement d'une dette.
3 E 408 Me Bourcier/4186	1582/05/18	Achat	Aumont	ALLO Jean, CHALQUET Jean	[Il manque le début de l'acte. C'est le doublon d'un acte trouvé chez le présent notaire dans 3 E 407 relevé par Roger Duranté] Jean CHALQUET, d'Aumont, vend à Jean ALLO, hôte, dudit lieu, un pré, pastoral, champ et bornas d'un seul tenant (confronts). Le prix (52 écus 1/3) a été estimé par Philippe TROUCELIER, du Mas-Nou (Javols), Durand MARQUÈS, de Crozes (Aumont), et Jean DELMAS, tisserand, d'Aumont. Une partie de la somme sera versée par l'acheteur directement à sire Jean BONIOL, marchand, de Marvejols, fils de feu Jean, créancier du vendeur, au nom de ce dernier (acte de vente casuelle entre lesdits CHALQUET et BONIOL passé devant Me Jean BORREL, notaire de Marvejols). Parmi les témoins, Étienne TONDUT, de la Chazotte (Aumont).
3 E 407 Me Bourcier/3861	1582/05/29	Quittance	Aumont, Marvejols	ALLO Jean, CHALQUET Jean, BONIOL Pierre	Sire Pierre BONIOL, fils de feu Jean, marchand, de Marvejols, a reçu de Jean ALLO, hôte, d'Aumont, une somme que ce dernier s'était engagé à payer au nom de Jean CHALQUET, dudit lieu [voir acte du 18/03/1582 devant le présent notaire - même registre].
3 E 408 Me Bourcier/4195	1582/05/29	Quittance	Aumont, Marvejols	ALLO Jean, CHALQUET Jean, BONIOL Pierre	[Il manque le début de l'acte mais on comprend que c'est un doublon de l'acte vu dans 3 E 407 du présent notaire, relevé par Roger Duranté] Sire Pierre BONIOL, fils de feu Jean, marchand, de Marvejols, a reçu de Jean ALLO, hôte, d'Aumont, une somme que ce dernier s'était engagé à payer au nom de Jean CHALQUET, dudit lieu [voir acte du 18/03/1582 dans 3 E 407].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/3855	1582/03/01	Achat	Aumont	ALLO Jean, CHALQUET Pierre	Pierre CHALQUET, d'Aumont, vend pour 16 écus au soleil 2/3 un champ (confronts) à Jean ALLO, hôte dudit lieu. L'un des confronts est la route d'Aumont à St-Chély, c'est-à-dire le chemin royal allant de Languedoc en Auvergne. Parmi les témoins, François MEISSONNIER, fils d'Antoine, dudit lieu.
3 E 408 Me Bourcier/4203	1582/07/01	Acquisition	Aumont, St- Alban (la Malige)	ALLO Jean, RAMADIER Grégoire	[Il manque le début de l'acte mais c'est un double de celui déjà vu chez le présent notaire dans 3 E 407 relevé par Roger Duranté] Grégoire RAMADIER, fils de feu Jean RAMADIER, et Jeanne MACARY, d'Aumont, femme de Grégoire, habitants, à présent, de la Malige (St-Alban), avec la présence et avis de Jean MACARY, frère de Jeanne, de Limbertès (ibidem), ont vendu à Jean ALLO, hôte, d'Aumont, 2 terres (confronts). Elles faisaient partie des biens apportés en dot lors du CM passé devant Me Jacques BRINGUIER, notaire de Ribennes, entre ledit RAMADIER et ladite Jeanne et que son mari lui avait reconnues par une reconnaissance de dot reçue le 30/06/1572 par feu Me Clément BESTION, notaire de Serverette.
3 E 407 Me Bourcier/4025	1582/07/01	Acquisition	Aumont, St- Alban (la Malige)	ALLO Jean, RAMADIER Grégoire, MACARY Jeanne et Jean	Grégoire RAMADIER, fils de feu Jean, Jeanne MACARY, sa femme, d'Aumont, habitants, à présent, de la Malige (St-Alban), étant présent Jean MACARY, frère de Jeanne, de Limbertès (St-Alban), vendent à Jean ALLO, hôte, d'Aumont, 2 terres (confronts) qu'elle avait apportées en dot audit RAMADIER lors de leur CM passé devant Me BRINGUIER, notaire de Ribennes, et que son mari lui avait reconnues par une reconnaissance de dot reçue le 30/06/1572 par feu Me Clément BESTION, notaire de Serverette.
3 E 408 Me Bourcier/4205	1582/07/00	Arrentement	La Chaze (le Villaret), Aumont (Monteils)	AMBERT Germo, FEYBESSE	[Il manque le début de l'acte] Un certain FEYBESSE, marchand, donne à ferme pour 5 ans sa métairie, sise à Monteils (Aumont), à Germo AMBERT, du Villaret (la Chaze), habitant à présent Monteils.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/3936	1582/12/30	Acte de réquisition	Aumont (le bourg, la Croix), Serverette	ANTONY Bernard, GACHON François, REVERSAT Jean	Fait à Aumont, dans la boutique de Bernard ANTONY, maréchal. François GACHON, de la Croix (Aumont), et ledit ANTONY se sont, en commun, endettés envers Jean REVERSAT jeune, maçon, de Serverette, pour 24 écus par une obligation reçue par feu Me Eymard ENJALVIN, à échéance de Pâques dernière, et de 3 setiers à échéance de la St Barthélemy dernière, devant le présent notaire. Péripéties judiciaires.
3 E 409 Me Bourcier/4088	1584/07/04	Achat	Aumont	ANTONY Bernard, PRIEURET Jean	Jean PRIEURET, d'Aumont, a vendu à Bernard ANTONY, maréchal, dudit lieu, un jardin qu'il avait acquis dudit ANTONY le 19/10/1580 (acte reçu par feu Me Jean DALMAS, notaire d'Aumont). Parmi les confronts, terre appartenant à Guyot ANTONY, fils de l'acheteur.
3 E 408 Me Bourcier/4169	1582/00/22	Quittance	Marvejols, Aumont	ANTONY Etienne, BONIOL Pierre, MASBO Jean	Acte à mettre en relation avec la procuration donnée chez le présent notaire [dans 3 E 407 relevé par Roger Duranté] à Jean MASBO, tisserand, d'Aumont, par Pierre BONIOL, marchand, de Marvejols, pour qu'il achète des terres au couple Bernard ANTONY et Marguerite CHRETIEN et à Guyot CHRETIEN, frère, belle-soeur et beau-frère d'Etienne ANTONY, maréchal. C'est ce dernier qui donne quittance du produit des ventes.
3 E 409 Me Bourcier/4122	1584/09/29	Quittance	Aumont (la Teule), Marvejols	ASTRUC Durand et Jean, BORN (de) Catherine	Demoiselle Catherine de BORN, veuve et héritière de noble Jean de GACHON, en son vivant seigneur du Buisson, habitante de Marvejols, a reçu de Durand (absent) et Jean ASTRUC, frères, de la Teule (Aumont), en déduction de ce qu'ils devaient audit feu de GACHON en vertu d'une obligation consentie le 12/10/1582 devant le présent notaire.
3 E 409 Me Bourcier/4121	1584/09/28	Quittance	Aumont, Marvejols	ASTRUC Durand, BORN (de) Catherine	Demoiselle Catherine de BORN, veuve et héritière de noble Jean de GACHON, en son vivant seigneur du Buisson, habitante de Marvejols, a reçu de Durand ASTRUC jeune, charpentier, d'Aumont, 33 écus 1/3 et 6 setiers 2 cartons de seigle sur plus grande somme et plus grande quantité de seigle que ledit ASTRUC devait audit de GACHON en vertu de 2 obligations consenties le 12/10/1582 devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/3913	1582/10/15	Obligation	Aumont, St- Chély, Rimeize (le Rouchat)	ASTRUC Durand, GALABERT Antoine et Catherine, ENGELVIN Pierre+, Antoine, Louise et Agnès	Cet acte concerne Durand ASTRUC jeune, charpentier, d'Aumont, d'une part, et Antoine GALABERT, maréchal, de St-Chély, et Catherine GALABERT, sa fille, habitante du Rouchat (Rimeize), veuve de Pierre ENGELVIN, ancien notaire royal d'Aumont, comme tuteurs de la personne et des biens d'Antoine, Louise et Agnès ENGELVIN, les enfants de ladite Catherine et dudit feu ENGELVIN, d'autre part. Ces derniers vendent audit ASTRUC pour 113 écus au soleil 2/3 une maison, avec jardins, pré et champ attenant (confronts).
3 E 407 Me Bourcier/3921	1582/10/23	Ratification et quittance	Aumont, St- Chély, Rimeize (le Rouchat)	ASTRUC Durand, GALABERT Antoine et Catherine, ENGELVIN Pierre+, Antoine, Louise et Agnès	Jean du BUISSON, seigneur du Buisson, et damoiselle Catherine de BORN, sa femme, habitants de Marvejols, ont été avertis de la vente faite par Antoine GALABERT, maréchal de St-Chély, et Catherine GALABERT, sa fille, habitante du Rouchat (Rimeize), veuve de Pierre ENGELVIN, ancien notaire royal d'Aumont, ces derniers ayant agi comme tuteurs de la personne et des biens d'Antoine, Louise et Agnès ENGELVIN, les enfants de ladite Catherine et dudit feu ENGELVIN. Il s'agit de la vente faite à Durand ASTRUC jeune, charpentier, d'Aumont, d'une maison, avec jardins, pré et champ attenant, le tout confronté dans l'acte d'achat passé devant le présent notaire. Une partie du produit de cette vente passe directement de l'acheteur auxdits du BUISSON et BORN pour remboursement de plusieurs obligations consenties à leur profit par ledit feu ENGELVIN.
3 E 408 Me Bourcier/4213	1582/00/00	Quittance	Aumont (la Teule), Larodde- 63 (le Barry)	ASTRUC Frères, BOURREL Guillaume	Guillaume BOURREL, du Barry (Larodde-63), en Auvergne, reçoit 7 écus 1/3 conformément à un accord passé avec les frères ASTRUC. Pour les personnages, voir quittance lue dans le présent registre le 13/05/1582.
3 E 407 Me Bourcier/3862	1582/05/13	Quittance	Aumont (la Teule, le bourg), Larodde-63 (le Barry)	ASTRUC frères, RAMADIER Soubeyrane, POUDEROUX Jean	[Cet acte est sans doute un doublon de celui qu'on trouve dans 3 E 408 du présent notaire] Jean POUDEROUX, d'Aumont, tant en son nom qu'en celui de sa belle-sœur, Soubeyrane RAMADIER, femme de Guillaume BOURREL, du Barry (Larodde-63), en Auvergne, a reçu de Durand, Jean et autre Durand ASTRUC, frères, de la Teule (Aumont), 3 écus au soleil 1/3, dont lesdits ASTRUC sont redevables conformément à une transaction passée entre les parties devant le présent notaire le 01/05/1582.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4185	1582/05/13	Quittance	Aumont (la Teule, le bourg), Larodde-63 (le Barry)	ASTRUC frères, RAMADIER Soubeyrane, POUDEROUX Jean	[Il manque le début de l'acte. Cet acte est sans doute un doublon de celui qu'on trouve dans 3 E 408 du présent notaire] Jean POUDEROUX, d'Aumont, tant en son nom qu'en celui de sa belle-sœur, Soubeyrane RAMADIER, femme de Guillaume BOURREL, du Barry (Larodde-63), en Auvergne, a reçu de Durand, Jean et autre Durand ASTRUC, frères, de la Teule (Aumont), 3 écus au soleil 1/3, dont lesdits ASTRUC sont redevables conformément à une transaction passée entre les parties devant le présent notaire le 01/05/1582.
3 E 408 Me Bourcier/4213	1582/00/00	Ratification	Aumont (la Teule, le bourg), Larodde-63 (le Barry)	ASTRUC frères, RAMADIER Soubeyrane, POUDEROUX Jean	[Il ne reste pas grand-chose de cet acte] Les noms cités permettent de considérer qu'il doit s'agit de la ratification par Soubeyrane RAMADIER d'une quittance lue dans le présent registre le 13/05/1582.
3 E 407 Me Bourcier/4052	1582/10/00		Fau--de-P. (Beauregard)	ASTRUC Jacques et Jean	Jacques ASTRUC, fils de Jean, de Beauregard (Fau-de-Peyre), tant en son nom qu'en celui de son père par qui il a promis de faire ratifier cet acte, [...] [encre pâle et état de la page rendent la lecture impossible]
3 E 407 Me Bourcier/3962	1582/07/08	CM	Fau-de-P. (Beauregard), la Chaze (las Bros)	ASTRUC Jacques, RAMADIER Agnès	Jacques ASTRUC dit du Plo, fils de Jean ASTRUC, de Beauregard (Fau-de-Peyre), avec Agnès RAMADIER, fille de feu Durand RAMADIER, de las Bros (la Chaze). Le fiancé est assisté de Jacques BONNAL, son beau-frère, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre) ; la fiancée, de Blaise RAMADIER, son frère, et Blaise TARDIEU, son aïeul, de las Bros. Ces derniers constituent la dot : 75 écus d'or, 1 vache avec son veau, 5 brebis avec leur agneau, 2 couvertures, 2 draps, 4 robes nuptiales neuves et les "accoutrements menus, jusqu'à l'anneau", ainsi que, pour le fiancé, un manteau ou une veste, un haut et un bas-de-chausse, une collerette [? une "colletine"] . [acte incomplet. Au bas de la partie droite de la photo 3964 - F° 118 V° selon numérotation faite par les AD - il manque la liste des témoins et la signature du notaire.
3 E 407 Me Bourcier/3864	1582/06/14	Dot (quittance ou reconnaissance)	Fau-de-P. (Beauregard), Aumont (Chancelades)	ASTRUC Jean et Philippe (F), JOUVE Durand et Etienne	Etienne JOUVE, de Chancelades (Aumont), a reçu de Jean ASTRUC dit CROZAT, de Beauregard (Fau-de-Peyre), 13 écus 1/3 sur la dot constituée par ce dernier à Philippe ASTRUC, sa fille, en son CM passé avec Durand JOUVE, fils dudit Etienne, devant Me Pierre CHALVET, notaire du Rouchat [Rimeize].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4196	1582/06/14	Dot (quittance ou reconnaissance)	Fau-de-P. (Beauregard), Aumont (Chancelades)	ASTRUC Jean et Philippe (F), JOUVE Durand et Etienne	[Il manque le début de l'acte. Doublon de l'acte déjà vu chez le présent notaire dans 3 E 407 relevé par Roger Duranté] Etienne JOUVE, de Chancelades (Aumont), a reçu de Jean ASTRUC dit CROZAT, de Beauregard (Fau-de-Peyre), 13 écus 1/3 sur la dot constituée par ce dernier à Philippe ASTRUC, sa fille, en son CM passé avec Durand JOUVE, fils dudit Etienne, devant Me Pierre CHALVET, notaire du Rouchat [Rimeize].
3 E 407 Me Bourcier/3890	1582/10/16	Transaction	Aumont (Nozières)	ASTRUC Pierre, MEISSONNIER Isabelle et Antoine	Le 03/10/1573, Antoine MEISSONNIER, de Nozières (Aumont), maria sa fille, Isabelle MEISSONNIER, à Pierre ASTRUC (CM chez Me Jean DALMAS, notaire royal d'Aumont). En dot, le père de la fiancée lui fit donation de la moitié de ses biens. Mais les biens, tant donnés que réservés, étaient criblés de dettes. D'où une action en justice de la part du couple contre ledit MEISSONNIER, père et beau-père. Les parties, ayant désigné 2 sages hommes (Antoine GACHON, du Puech, à Fau-de-Peyre, et François GACHON, de Chabanols à Aumont) pour les aider à régler leur différend, arrêtent l'action en justice et en viennent à un accord amiable. Lesdits experts proposeront un partage par moitié des biens dudit MEISSONNIER. Il y a une maison et des terres (confronts). Le couple paiera une bonne partie des dettes dudit MEISSONNIER.
3 E 407 Me Bourcier/4007	1582/00/00		Aumont (Nozières)	ASTRUC Pierre, MEISSONNIER Isabelle et Antoine	[Il manque le début de l'acte, ce qui, en plus de la pâleur de l'écriture, rend la lecture difficile] Les personnages centraux de l'acte sont Antoine MEISSONNIER, Pierre ASTRUC, et Isabelle MEISSONNIER, fille dudit François et femme dudit ASTRUC, tous de Nozières (Aumont). C'est à mettre en relation avec l'accord passé entre parties le 16/10/1582 devant le présent notaire [même registre]. Parmi les personnes citées : Me Pierre FOISSAC, de St-Chély, en-Rouergue [= St-Chély-d'Aubrac), habitant à présent au château de Peyre.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4164	1582/00/00	Partage	Aumont (Nozières)	ASTRUC Pierre, MEISSONNIER Isabelle et Antoine	[Il manque le début de l'acte. Chaque page est amputée du tiers haut] . Le 03/10/1573, Antoine MEISSONNIER, de Nozières (Aumont), maria sa fille, Isabelle MEISSONNIER, à Pierre ASTRUC (CM chez Me Jean DALMAS, notaire royal d'Aumont). En dot, le père de la fiancée lui fit donation de la moitié de ses biens. Le 16/10/1582 [chez le présent notaire, dans 3 E 407 relevé par Roger Duranté], il y eut un accord par lequel une mission était confiée à des prudhommes pour proposer un partage. C'est à ce partage qu'ils procèdent ce jour (voir détails et confronts).
3 E 408 Me Bourcier/4169	1582/10/00	Permutation	Aumont (Nozières)	ASTRUC Pierre, MEISSONNIER Isabelle et Antoine	[Il manque le début de l'acte] On comprend que c'est un échange de terres (confronts) entre le couple Pierre ASTRUC et Isabelle MEISSONNIER, mariés, d'une part, et Antoine MEISSONNIER, père d'Isabelle, d'autre part. [Tous de Nozières (Aumont)]
3 E 409 Me Bourcier/4124	1584/12/23	Lodz	Fau-de-p. (Beauregard), château de la Baume	ASTRUC Pierre, PEYRE (de) Geoffroy	Haut et puissant seigneur noble Geoffroy Astorg Aldebert de PEYRE, seigneur et baron de Peyre, Marchastel, la Baume et autres places, applique le droit de lodz à Pierre ASTRUC dit CROZAT, de Beauregard (Fau-de-Peyre), pour la part de pâturage qu'il a achetée à Etienne LEBRE et Louise BOUCHARENC, mariés, dudit lieu (acte passé devant Me Antoine RAMPAN, notaire habitant la Chaze).
3 E 407 Me Bourcier/3871	1582/11/26	Achat	Javols (Longuesagne)	BARRANDON François, RIEUTORT François	François RIEUTORT, de Longuesagne (Javols), vend 2 terres (confronts) à François BARRANDON, dudit lieu.
3 E 407 Me Bourcier/3869	1582/10/19	Quittance	La Chaze (Grandviala), Serverette	BASTIDE Pierre, RAMADIER Durand	Messire Durand RAMADIER, baillie de Serverette, a reçu de Pierre BASTIDE, de Grandviala (la Chaze), 76 écus au soleil 2/3 en raison d'une obligation passée devant Me Eymard ENJELVIN, notaire royal d'Aumont, le 06/11/1578.
3 E 409 Me Bourcier/4126	1584/08/13	Transaction	La Chaze (Grandviala)	BASTIDE Pierre, SARRUT Pierre	On est au bord du procès entre Pierre BASTIDE et Pierre SARRUT, tous deux de Grandviala (la Chaze). Le conflit porte sur la prise d'eau dans un pré et la répartition des rases. Accord amiable.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 409 Me Bourcier/4097	1584/05/31	Frais de fiançailles et mariage	Aumont	BERTHOUY Philippe, MEISSONNIER Isabelle, BERTHOUY Marguerite, MASBO Jean	Jean MASBO, tisserand, d'Aumont, a reçu de Philippe BERTHOUY et Isabelle MEISSONNIER, ses beau-père et belle-mère, d'Aumont, 1 écu au soleil 2/3 que ces derniers lui devaient pour leur part de la dépense faite le jour des fiançailles et le jour des noces dudit MASBO avec Marguerite BERTHOUY, fille desdits Philippe et Isabelle.
3 E 407 Me Bourcier/4038	1582/11/00	Quittance	Aumont (les Huttes, le bourg)	BESSE François, MEISSONNIER Etienne	Quittance d'arriérés entre Etienne MEISSONNIER, d'Aumont, et François BESSE, des Huttes (ibidem).
3 E 408 Me Bourcier/4176	1582/11/00	Quittance	Aumont (les Huttes, le bourg)	BESSE François, MEISSONNIER Etienne	Etienne MEISSONNIER, d'Aumont, donne quittance de tous arriérés de taille et censive à François BESSE, des Huttes (ibidem).
3 E 409 Me Bourcier/4118	1584/11/15	Quittance	Aumont (la Croix, le bourg)	BICHON François, MASBO Jean	Jean MASBO, tisserand, d'Aumont, tant en son nom qu'en celui de François MEISSONNIER, fils d'Antoine, et au nom d'Isabelle BERTHOUY, sa belle-sœur, fille de Philippe BERTHOUY, d'Aumont, par lesquels il a promis de faire ratifier cet acte, donne quittance à François BICHON, de la Croix (ibidem), de tout ce que ce dernier pouvait leur devoir.
3 E 408 Me Bourcier/4178	1582/11/00	Obligation		BOIGEON	Il semble qu'il s'agisse d'un emprunt fait par un père et son fils à un certain BOIGEON.
3 E 409 Me Bourcier/4078	1584/03/31	Testament	Aumont (Nozières)	BOIGEON André	[Haut de page abîmé - quantième du mois non lisible mais donné par le codicille qui suit] André BOIGEON, de Nozières (Aumont), "un peu fâché et mal disposé de sa personne", dicte son testament. Sépulture, la tombe de son défunt père au cimetière paroissial. A Delphine et Jeanne BOIGEON, ses filles, et à chacune, 40 écus d'or, 2 robes garnies et neuves, dont l'une en laine de France, une flassade, 1 gazène, 2 draps neufs "bons et suffisants", à commencer à payer quand elles se marieront. A Blaise BOIGEON, son fils, 10 écus, à payer dans les mêmes conditions. A Isabelle BOIGEON, son autre fille, femme de François GACHON, de Chabanols (Aumont), 3 écus 1/3 en plus de la dot qu'il lui fit en son CM passé devant le présent notaire. A Delphine BENEZECH, sa femme, 6 écus.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 409 Me Bourcier/4078	1584/03/31	Testament	Aumont (Nozières)	BOIGEON André	Suite de l'acte - A Jeanne BOIGEON, sa soeur, veuve de Blaise SARRAZIN [écrit aussi "SARRAZI"], d'Aumont, 2 écus en plus de la dot qu'il lui fit en son CM passé devant feu Me Jean DALMAS. A Isabeau BOIGEON, son autre soeur, d'Aumont, un écu. Héritier universel, François BOIGEON, son fils, qui demeure à présent au pays de Languedoc. S'il décline l'héritage, il ira à ladite Delphine BOIGEON, sa fille. Seront tuteurs des enfants du testateur, ledit GACHON ainsi que Jean BOISSONNADE, de Nozières, son neveu.
3 E 409 Me Bourcier/4082	1584/07/02	Codicille	Aumont (Nozières)	BOIGEON André	André BOIGEON, de Nozières (Aumont), ajoute un codicille à son testament dicté le 31/03 dernier au présent notaire (même registre). Il démet François BOIGEON, son fils, de la qualité d'héritier universel, Delphine BOIGEON, sa fille, de sa qualité d'héritière par substitution pour le cas où ledit François refuserait l'héritage, et lesdits GACHON et BOISSONNADE de leur qualité de tuteurs. Et il désigne comme son héritière universelle, Delphine BENEZECH, sa femme.
3 E 407 Me Bourcier/3954	1582/08/03	Dot (quittance ou reconnaissance)	Aumont	BOIGEON André et Isabelle, BOISSONNADE Jean	Isabelle BOIGEON, veuve de Raymond BOISSONNADE, et Jean BOISSONNADE, son fils, d'Aumont, ont reçu de André BOIGEON, frère d'Isabelle, la dot faite à celle-ci en son CM passé devant feu Me BOUCHARENC, notaire d'Aumont.
3 E 407 Me Bourcier/3934	1582/11/21	Dot (quittance ou reconnaissance)	Aumont (le bourg, Chabanols)	BOIGEON André, GACHON Guyot et François	Guyot et François GACHON, père et fils, de Chabanols (Aumont), ont reçu d'André BOIGEON, d'Aumont, 33 écus au soleil 1/3 et autres choses sur la dot constituée lors du CM passé devant le présent notaire entre le fils GACHON et Isabelle BOIGEON, fille d'André.
3 E 409 Me Bourcier/4109	1584/11/17	Quittance	Aumont (Nozières), Marvejols	BOIGEON André, MARQUÈS Jean, NEGRE Guillaume	Guillaume NEGRE dit TURQUET, hôte, de Marvejols, mari de Delphine BENEZECH, atteste avoir reçu d'André BOIGEON, père de delphine, et de Jean MARQUÈS, tous deux de Nozières (Aumont), absents, toutes les sommes, le bétail et autres choses dues par ces derniers par obligations et précaires.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 409 Me Bourcier/4098	1584/05/15	Réquisition et protestation	Marvejols, Rimeize (le Vestit)	BOISSE Barthélemy, MIALANES Jean	Me Barthélemy BOISSE [écrit "BOYSSE"], praticien, habitant de Marvejols, s'adresse à Jean MIALANES, du Vestit (Rimeize) qui lui doit 15 setiers de seigle (obligation reçue par Me Antoine du MERCIER. Et parce que ledit MIALANES n'a pas daigné payer sa dette malgré plusieurs réclamations, ledit BOISSE exige ce jour un paiement rapide du principal et des intérêts, faute de quoi il l'assignera en justice. Mais ledit MIALANES proteste et affirme qu'il a déjà payé sa dette et demande un délai de 15 jours pour produire les témoins qui l'attesteront.
3 E 408 Me Bourcier/4173	1582/00/00	Obligation	Aumont (Nozières, le bourg)	BOISSONNADE Jean, CROUZET Étienne	Etienne CROUZET, tisserand, d'Aumont, reconnaît avoir emprunté 2 écus au soleil à Jean BOISSONNADE, natif d'Aumont, habitant à présent Nozières (ibidem), son beau-frère. L'acte est barré et une note indique qu'il a été annulé le 21/11/1582 par accord entre les parties.
3 E 407 Me Bourcier/3906	1582/10/16	Dot (quittance ou reconnaissance)	Aumont (le bourg, Nozières)	BOISSONNADE Jean, GRASSET Marguerite	Marguerite GRASSET, fille de feu Guillaume GRASSET, de Nozières (Aumont), avec le consentement d'Antoine VEYRET, son oncle, de la Chaze, a reçu de Jean BOISSONNADE, son mari, natif d'Aumont, habitant à présent Nozières, 16 écus au soleil 2/3 en 5 setiers de seigle, 1 vache à poil roux avec son veau, 4 brebis de port, écus au soleil, argent et petite monnaie.
3 E 407 Me Bourcier/3950	1582/09/08	CM	Aumont (le bourg, Nozières)	BOISSONNADE Jean, GRASSET Marguerite	Jean BOISSONNADE, d'Aumont, avec Marguerite GRASSET, fille de feu Guillaume GRASSET, de Nozières (ibidem). La fiancée est assistée de Guillaume GRAS, son cousin, dudit lieu. Le fiancé promet à sa future femme de lui apporter la totalité de ses biens. Rédigé à Rimeize chez Jacques MERCIER, beau-fils d'Astruge CONSTAND. Parmi les témoins, Guyot ANTONY, maréchal, d'Aumont. [Dans une transaction du 11/06/1582 devant le présent notaire, même registre, Marguerite GRASSET est dite veuve de Jean CROS]
3 E 408 Me Bourcier/4183	1582/00/00	Achat	Marvejols	BONNIOL Pierre	[Il manque le début de l'acte] Quelqu'un vend à Pierre BONNIOL, marchand, de Marvejols, un pré et un champ qu'il avait précédemment acquis de Jacques GACHON, de Monteils (Aumont).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/4030	1582/10/24	Achat	Marvejols, Aumont	BONIOL Pierre, CHALQUET Jean	Jean CHALQUET, d'Aumont, a vendu 1 pré et 1 champ (confronts) à sire Pierre BONIOL, marchand, de Marvejols.
3 E 407 Me Bourcier/3984	1582/06/04	Accord	Aumont (Buffeyrettes, le bourg)	BOUCHARENC Pierre , LAURENS Louise, BOUT Bernard et Jean	Me Pierre BOUCHARENC, praticien, et Louise LAURENS, mariés, de Buffeyrettes (Aumont), demandeurs, d'une part ; Bernard et Jean BOUT, père et fils, d'Aumont, défendeurs, d'autre. Lesdits mariés avaient, il y a un an, arrenté leur métairie auxdits BOUT pour 3 ans. Or, ces derniers, ont, ces jours passés, rompu leur engagement. Arguments contradictoires. Finalement, accord amiable avec l'aide de 2 prudhommes choisis par les parties, Jean FOURNIER dit PITOT, de las Bros (la Chaze), pour les mariés, et Jean JOUVE, de Chancelades (Aumont), consul en la terre et baronnie de Peyre, pour lesdits BOUT. [Une quittance du 20/09/1582 (présent notaire, dans 3 E 408 relevé par Roger Duranté), permet de rétablir la date illisible ici à cause de l'état de la page]
3 E 407 Me Bourcier/4043	1582/12/29	Quittance	Javols (Tiracols, Mas-Nou)	BOULET Antoine, TROUCELIER Jean et Philippe	Philippe TROUCELIER, du Mas-Nou (Javols), a reçu de Antoine BOULET, charpentier, et Jean TROUCELIER, fils de feu Pierre, de Tiracols, 4 setiers et 3 cartons de seigle en paiement d'une obligation consentie devant Me du MERCIER le 14/12/1579.
3 E 408 Me Bourcier/4179	1582/12/29	Quittance	Javols (Tiracols, Mas-Nou)	BOULET Antoine, TROUCELIER Jean et Philippe	[Page abîmée] Cet acte est sans doute un doublon de celui de 3 E 407 relevé par Roger Duranté] Philippe TROUCELIER, du Mas-Nou (Javols), a reçu de Antoine BOULET, charpentier, et Jean TROUCELIER, fils de feu Pierre, de Tiracols, 4 setiers et 3 cartons de seigle en paiement d'une obligation consentie devant Me du MERCIER le 14/12/1579.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4175	1582/00/00	Accord	Javols (le Cros, Civeyrac)	BOURCIER Bertrand, CHALVET Blaise et Philippe+, PLANCHON Philippe, CHRESTRE Barthélemy	Il y a procès en instance devant la Cour de Nîmes entre Bertrand BOURCIER qui agit par procuration au nom de Blaise CHALVET, du Cros (Javols), d'une part, et Philippe PLANCHON, de Civeyrac (ibidem), comme héritier et bien-tenant de feus Antoine CHRESTRE, son beau-père, et de Barthélemy et autre Barthélemy CHRESTRE, père et fils, prédécesseurs dudit Antoine, d'autre part. Bertrand BOURCIER a fait saisir une vache avec son veau pour paiement de 16 setiers de seigle vendus par feu messire Philippe CHALVET, prêtre de Javols, auxdits Barthélemy du 27/06/1542 (acte de vente reçu par feu Me François BOULET, notaire d'Aumont). Finalement, accord amiable. En note marginale, une quittance du 28/10/1584.
3 E 407 Me Bourcier/3998	1582/02/08	Achat	La Chaze (les Fons), Aumont (le Crouzet)	BOURCIER, RAMADIER Jean, Antoinette, Agnès et Etienne	Jean, Antoinette et Agnès RAMADIER, frère et sœurs, enfants de feu autre Jean RAMADIER, du Crouzet (Aumont), tant en leur nom qu'en celui d'Etienne RAMADIER et [non lisible] RAMADIER, leur frère et sœur, qui devront ratifier cet acte, ont vendu à [non lisible] BOURCIER, veuve de Guinot AMOUROUX, des Fons (paroisse d'Aumont, certaines années, de la Chaze, d'autres années), un pré et un champ d'un seul tenant (confronts).
3 E 408 Me Bourcier/4213	1582/00/00	Ratification	Aumont, Larodde-63 (le Barry)	BOURREL Guillaume, PRIEURET, BRUNET Philippe	Ratification par Guillaume BOURREL, du Barry (Larodde-63), en Auvergne, mari de Soubeyrane RAMADIER, d'un accord passé entre un certain PRIEURET et Philippe BRUNET, d'Aumont.
3 E 407 Me Bourcier/4055	1582/09/20	Quittance	Aumont (Buffeirettes)	BOUT Jean et Bernard, BOUCHARENC Pierre	[Un double dans 3 E 408 chez le présent notaire - relevé par Roger Duranté - permet de rétablir la date illisible ici] Me Pierre BOUCHARENC, de Buffeirettes (Aumont), tant en son nom qu'en celui de Louise LAURENS, sa femme, a reçu de Bernard et Jean BOUT, père et fils, dudit lieu, 3 écus au soleil et 7 sols tournois [cause non lisible à cause de l'état de la page mais c'est une suite de l'accord passé entre les parties devant le présent notaire en juin dernier - même registre].
3 E 408 Me Bourcier/4217	1582/09/20	Quittance	Aumont (Buffeirettes)	BOUT Jean et Bernard, BOUCHARENC Pierre	Pierre BOUCHARENC, de Buffeirettes (Aumont), agissant en son nom et en celui de Louise LAURENS, sa femme, donne quittance à Bernard et Jean BOUT, dudit lieu, père et fils, ce dernier étant absent, 3 écus au soleil et 7 sols tournois, comme convenu dans le contrat d'accord passé entre les parties le 04/06/1582. [voir double dans 3 E 407]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/3938	1582/07/08	Acte de réquisition et de protestation	Marvejols, Fau-de-P., St-Chély	BOYER Jean, GERBAUD Cyrénien	C'est le 2ème dimanche du mois, jour de la Sainte Epine. Sire Jean BOYER, marchand, tant en son nom qu'en celui de Cyrénien [écrit "Quirinien"] GERBAUD, seigneur de la ROCHE, tous deux habitant Marvejols, rentiers de messire Etienne ROUGIER, prêtre et prieur titulaire de St-Martin, à Fau-de-Peyre, se tiennent devant l'église à l'issue de la Sainte Messe afin que les paroissiens soient mieux informés ["assertionnés"]. C'est à cet endroit et ce jour-là que de tout temps la coutume a été d'arreter la dîme des grains de cette paroisse et de ce prieuré.
3 E 407 Me Bourcier/3938	1582/07/08	Acte de réquisition et de protestation	Marvejols, Fau-de-P., St-Chély	BOYER Jean, GERBAUD Cyrénien	Suite de l'acte - Et, malgré cela, Me François CHASTANG, beau-fils de Me Guillaume RUAT, notaire de St-Chély, et d'autres de cette ville seraient venus cauteleusement ["avec l'intention de tromper"] hier, samedi, jour du foirail, 7ème jour de juillet, jour indu et non accoutumé, accompagnés d'un notaire et d'un sergent de St-Chély, ville pourtant située hors du district de cette paroisse. [les pages de ce registre étant abimées, le reste n'est pas clair mais on peut penser que les gens de St-Chély ont essayé d'arreter à leur profit la dîme des grains de Fau-de-Peyre en prenant les gens par surprise]
3 E 409 Me Bourcier/4106	1584/11/25	Dot (quittance ou reconnaissance)	St-Chély (Espouzolles), la Fage-St-Julien (Albugès), Marvejols	BRASSAC Antoine et Jeanne+, MOURGUE Jean+ et Jeanne+, COMBRIER Pierre	Pierre COMBRIER, habitant de Marvejols, est donataire et bien-tenant de feu Jeanne BRASSAC, sa femme, fille de Antoine BRASSAC, d'Espouzolles (St-Chély). Elle lui a fait sa donation le 14/09/1583, devant Me Jean de NISMES [écrit "NYSMES"], avant de mourir. Ce jour, ledit COMBRIER atteste avoir reçu de son beau-père ici présent 12 écus, 1 vache, 4 ouailles, 3 cannes de drap blanc que ledit BRASSAC avait prises et reconnues de Jean MOURGUE dit MARDOU, d'Albugès (la Fage-St-Julien), en déduction de la dot constituée audit BRASSAC en son CM avec feu Jeanne MOURGUE, mère de ladite feu BRASSAC, reçu par main publique (la reconnaissance, elle, est du 22/11/1549 devant un notaire de St-Chély - lacune sur le nom). Ladite feu BRASSAC fut héritière de sa mère. Parmi les témoins, un Pierre SARRAZIN, natif de St-Sauveur-de-Peyre, habitant à présent Marvejols.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 409 Me Bourcier/4095	1584/11/27	Quittance	Aumont (les Hutttes), St-Chély	BRUNET François, TROUCELIER Jean	Jean TROUCELIER dit JONTET, de St-Chély, a reçu de François BRUNET, des Hutttes (Aumont), 1 écu au soleil 2/3 et 16 sols tournois en déduction d'une quantité de seigle que Jean CHASTANG, du Pêcher (ibidem), comme plège dudit BRUNET, doit audit TROUCELIER (obligation passée devant le présent notaire).
3 E 407 Me Bourcier/3925	1582/10/00	Quittance	Aumont, Marvejols	BRUNET Philippe et Jean, BUISSON (du)	Jean du BUISSON, seigneur du Buisson, donne quittance à Philippe BRUNET, fils de feu Jean, d'Aumont, de tout ce que ledit Philippe et son défunt père pouvaient devoir à feu noble Louis du BUISSON, son père.
3 E 407 Me Bourcier/3977	1582/01/21	Lodz	Rimeize (Mazeirac), château de Peyre	BUFFIER Jean, RIEUTORT Pierre, GUYOT Pierre	[Pages en très mauvais état] Monsieur Me Pierre GUYOT [écrit "GUIOT"], maître de la parole de Dieu [= prêtre], habitant le château de Peyre, au nom de haute et puissante dame Marie de [non lu] applique le droit de lodz à Guillaume RIEUTORT, de Mazeirac (Rimeize), pour la vente d'un esconson de chazal faite par Jean BUFFIER dit MONSERRAT, dudit lieu, à feu Pierre RIEUTORT, dudit lieu, [parenté par rapport à Guillaume non lisible] (acte devant Me Pierre CHALVET, notaire du Rouchat (ibidem).
3 E 408 Me Bourcier/4168	1582/00/00	Obligation		BUISSON (du) Antoine, BASTIDE	[Il manque le début de l'acte] Un certain BASTIDE consent une obligation qui soldera ses dettes. Personne citée, noble Antoine du BUISSON, seigneur dudit lieu.
3 E 407 Me Bourcier/3901	1582/10/12	Vente casuelle	Marvejols, Aumont (la Teule)	BUISSON (du) Jean, ASTRUC Durand et Jean	2 frères, Durand ASTRUC jeune et Jean ASTRUC, de la Teule (Aumont), empruntent 60 écus au soleil à noble Jean du BUISSON, seigneur du Buisson, habitant Marvejols, ici présent. Hypothèque d'une terre (confronts) pour le cas de non-paiement.
3 E 407 Me Bourcier/4020	1582/10/25	Acquisition	Marvejols, Aumont (Nozières)	BUISSON (du) Jean, ASTRUC Pierre, MEISSONNIER Isabelle	Pierre ASTRUC et Isabelle MEISSONNIER, sa femme, fille de Antoine MEISSONNIER et donataire de la moitié de ses biens, habitants de Nozières (Aumont), ont à payer beaucoup de dettes faites par ledit Antoine (contrat d'accord entre parties passé devant notaire le 16/10 dernier). C'est ainsi qu'ils cèdent 3 terres (confronts) à noble Jean du BUISSON, seigneur du Buisson et habitant de Marvejols.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4171	1582/00/00	Achat	Marvejols, Aumont (Nozières)	BUISSON (du) Jean, ASTRUC Pierre, MEISSONNIER Isabelle	[Il manque le début de l'acte] Pierre ASTRUC et Isabelle MEISSONNIER, mariés, chacun agissant en ce qui le concerne, en vertu du contrat d'accord passé devant le présent notaire, avec Antoine MEISSONNIER, père d'Isabelle, tous habitants de Nozières (Aumont), le 16 du présent mois [voir 3 E 407 relevé par Roger Duranté], ont à payer bon nombre de dettes faites par ce dernier. Ils sont donc conduits, ce jour, à vendre plusieurs terres (confronts) à noble Jean du BUISSON, seigneur du Buisson et habitant de Marvejols. Ces terres font partie des biens dotaux d'Isabelle.
3 E 407 Me Bourcier/4023	1582/07/17	Acquisition	Marvejols, la Fage-St-Julien (Lachamp)	BUISSON (du) Jean, BONNEFOY Pierre	Pierre BONNEFOY [écrit "BONNAFFE"], de Lachamp (La Fage-St-Julien), vend une friche (confronts) à noble Jean du BUISSON, seigneur du Buisson et habitant de Marvejols.
3 E 408 Me Bourcier/4208	1582/07/17	Acquisition	Marvejols, la Fage-St-Julien (Lachamp)	BUISSON (du) Jean, BONNEFOY Pierre	[Doublon d'un acte lu dans 3 E 407 du présent notaire relevé par Roger Duranté] Pierre BONNEFOY [écrit "BONNAFFE"], de Lachamp (La Fage-St-Julien), vend une friche (confronts) à noble Jean du BUISSON, seigneur du Buisson et habitant de Marvejols. Prix de 3 écus au soleil réglés en nature (5 brebis).
3 E 408 Me Bourcier/4170	1582/10/14	Obligation	Aumont (Buffeyrettes)	BUISSON (du) Jean, BOUT Bernard	Bernard BOUT, de Buffeyrettes (Aumont), reconnaît devoir à noble Jean du BUISSON six setiers de blé.
3 E 407 Me Bourcier/4002	1582/11/03	Achat	Marvejols, Aumont	BUISSON (du) Jean, CHALQUET Pierre	Pierre CHALQUET, d'Aumont, vend pour 50 écus d'or au soleil 3 terres (confronts) à noble Jean du BUISSON, seigneur du Buisson, habitant Marvejols.
3 E 407 Me Bourcier/3846	1582/11/03	Acquisition	Marvejols	BUISSON (du) Jean, CHASTANG Jean	Jean CHASTANG, du Pécher (Aumont), a vendu un pré (confronts) à noble Jean du BUISSON, seigneur du Buisson, habitant Marvejols. Le prix est de 51 écus au soleil, chacun valant 60 sols tournois. Le vendeur reçoit 17 écus au soleil et 2/3 d'écu ; le reste, soit 33 écus au soleil et 1/3 d'écu, l'acheteur le remet au nom du vendeur à Antoine CHALVET, Me cordonnier, d'Aumont, créancier dudit CHASTANG (obligation du 09/10/1570 reçue par Me Jean DALMAS, notaire royal d'Aumont).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4209	1582/07/17	Obligation	Marvejols, Aumont	BUISSON (du) Jean, CHASTANG Pierre	Pierre CHASTANG, sergent, d'Aumont, reconnaît devoir à noble Jean du BUISSON, seigneur du Buisson et habitant de Marvejols, 10 setiers de seigle
3 E 408 Me Bourcier/4170	1582/10/13	Obligation	Aumont (Buffeyrettes)	BUISSON (du) Jean, MERCIER (du) Antoine	Me Antoine du MERCIER, [notaire royal de Buffeyrettes (Aumont)], reconnaît devoir à noble Jean du BUISSON sept setiers de blé.
3 E 408 Me Bourcier/4217	1582/09/21	Obligation	Aumont	CHALQUET	Quelqu'un d'Aumont reconnaît devoir à un certain CHALQUET, fils de Pierre, dudit lieu, 3 écus 2/3 pour l'achat d'ovins. Les témoins, André POUDEROUX, Guyot ANTONY, maréchal, Jean CROUZET, fils de Durand, tous d'Aumont.
3 E 407 Me Bourcier/3863	1582/05/18	Quittance	Aumont	CHALQUET Jean, POUDEROUX Jean	[Cet acte est un doublon de celui qu'on trouve dans 3 E 408 du présent notaire] Jean POUDEROUX, d'Aumont, donne quittance à Jean CHALQUET, dudit lieu, de toutes affaires qu'ils ont eues entre eux jusqu'à ce jour.
3 E 408 Me Bourcier/4188	1582/05/18	Quittance	Aumont	CHALQUET Jean, POUDEROUX Jean	[il manque une partie de l'acte. Il est possible de le reconstituer grâce à son doublon dans 3 E 407 du présent notaire relevé par Roger Duranté] Jean POUDEROUX, d'Aumont, donne quittance à Jean CHALQUET, dudit lieu, de toutes affaires qu'ils ont eues entre eux jusqu'à ce jour.
3 E 409 Me Bourcier/4091	1584/08/03	Accord	Aumont (le bourg, Nozières)	CHALQUET Claude, MARQUÈS Marguerite, MEISSONNIER Antoine	Il y a procès en instance entre Claude CHALQUET, d'Aumont, agissant par procuration pour Marguerite MARQUÈS, sa belle-mère, dudit lieu, d'une part, et Antoine MEISSONNIER, de Nozières (ibidem), d'autre part. Vers juillet 1578, ladite MARQUÈS avait acheté 5 cartons de seigle audit MEISSONNIER et à la femme de celui-ci, feu Jeanne GACHON. Voir détail de la contestation et de l'accord amiable de ce jour.
3 E 407 Me Bourcier/3857	1582/03/01	Pacte de rachat	Aumont	CHALQUET Pierre, ALLO Jean	Jean ALLO, qui vient d'acquérir de Pierre CHALQUET, tous deux d'Aumont, un pré, accorde à son vendeur la possibilité de le racheter dans le délai d'un an.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/3953	1582/08/03	Quittance	Aumont, St- Chély	CHALQUET Pierre, TEULON Raymond	Raymond TEULON, hôte, de St-Chély, a reçu de Pierre CHALQUET, fermier du droit de l'équivalent, d'Aumont, toutes les sommes que ce dernier lui doit pour les 3 premiers quartiers de l'équivalent d'Aumont [impôt indirect sur la viande, le poisson et le vin ; aussi, imposition à taux fixe prélevée en une seule fois pour éviter les aides indirectes perçues chaque jour sur les objets de consommation courante (dans le Sud)].
3 E 407 Me Bourcier/3974	1582/01/21	Lodz	Aumont	CHALVET Antoine	[Pages en très mauvais état] Application du droit de lodz sur la vente d'un pré par Durand MARQUÈS, de Crozes (Aumont), à Antoine CHALVET, cordonnier, d'Aumont.
3 E 408 Me Bourcier/4206	1582/07/11	Obligation	Aumont	CHALVET Antoine, BOIGEON André, BRUNET Philippe	André BOIGEON et Philippe BRUNET, d'Aumont, promettent à Antoine CHALVET, Me cordonnier, dudit lieu, de lui rendre 10 charretées de foin dans un mois ou bien tout le foin que Bernard ANTONY, maréchal, d'Aumont, a et aura en la métairie qu'il possède avec sa femme, Catherine CHRETIEN, saisi à la requête de Etienne ANTONY, Me maréchal, du Malzieu.
3 E 410 Me Bourcier/4146	1582/01/07	Achat	Aumont (le bourg, Nozières)	CHALVET Antoine, MARQUÈS Jean et Pierre	Jean et Pierre MARQUÈS, père et fils, de Nozières (Aumont), ont vendu à Antoine CHALVET, d'Aumont, tout droit de plus-value et autres, y compris pacte de rachat, sur un pastoral qu'ils vendirent, il y a peu, à Sire Raymond TEULON, marchand, de St-Chély, et que ce dernier vient de revendre, ce jour, audit CHALVET.
3 E 407 Me Bourcier/3989	1582/06/15	Quittance	Aumont, St- Chély	CHALVET Antoine, TEULON Raymond	Sire Raymond TEULON, hôte et marchand, de St-Chély, a reçu d'Antoine CHALVET, Me cordonnier, d'Aumont, un paiement lié à une vente.
3 E 410 Me Bourcier/4144	1582/01/07	Acquisition	Aumont, St- Chély	CHALVET Antoine, TEULON Raymond	Sire Raymond TEULON, marchand, de St-Chély, a vendu à Antoine CHALVET, d'Aumont, un pastoral (confronts) qu'il avait acquis de Jean MARQUÈS, de Nozières (ibidem).
3 E 407 Me Bourcier/3981	1582/01/26	Donation	Javols (le Cros)	CHALVET Blaise et Jeanne, JAFFUEL Antoine	[Pages en très mauvais état] Blaise CHALVET, du Cros (Javols), fait donation de la moitié de ses biens à Jeanne CHALVET, sa fille, femme d'Antoine JAFFUEL, dudit lieu. Parmi les témoins, Pierre CHALVET, cordonnier, d'Aumont, et Blaise CHALVET jeune, du Cros, frères du donateur.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/3940	1582/05/05	Obligation	Aumont (Monteil, Nozières)	CHALVET François, CHASTANG François	François CHASTANG, de Nozières (Aumont), a emprunté du seigle à François CHALVET, de Monteil (ibidem).
3 E 408 Me Bourcier/4169	1582/00/00	Obligation	Rimeize (le Rouchat, Mazeirac), Ste- Colombe-de-P.	CHALVET Pierre, divers	Guillaume BARLET, du Contrandès (Ste-Colombe-de-Peyre), Jean HERMABESSIERE, de Hermabessière (ibidem), Antoine POURCHER, du Cher (ibidem), Guillaume BROS, d'Usanges (Prinsuéjols), Jean SINIERES [écrit "SINEYRES"], de Mazeirac (Rimeize), ont une dette envers Me Pierre CHALVET, notaire du Rouchat (Rimeize).
3 E 407 Me Bourcier/3978	1582/01/24	Quittance	Ste-Colombe-de- P. (le Cher)	CHARBONNIER Etienne, RABEYROLLES Guillaume	[Pages en très mauvais état] Guillaume RABEYROLLES, de la Chaze, a reçu de Etienne CHARBONNIER, du Cher (Ste-Colombe-de-Peyre), paiement sur la somme contenue en un accord passé entre eux le 27/11 dernier devant Me Jean DALMAS, notaire d'Aumont.
3 E 408 Me Bourcier/4179	1582/11/00	Obligation	Aumont	CHASTANG	Me [...] CHASTANG, praticien, d'Aumont, reconnaît devoir à Jean CHALQUET, dudit lieu, 3 écus au soleil pour l'achat d'une jument à bât, à poils longs, avec tous ses "arniments" [= harnachement]. Il est entendu que si la jument ne se trouve pleine des oeuvres d'un âne ou d'un cheval, l'acheteur bénéficiera d'une réduction de 40 sols.
3 E 407 Me Bourcier/4039	1582/11/14	Achat	Aumont (Nozières)	CHASTANG Bertrand et François	François CHASTANG, de Nozières (Aumont), fait une vente de bien (confronts) à Bertrand CHASTANG, dudit lieu, son frère. [lecture des détails de la vente très difficile à cause de l'état de la page]
3 E 408 Me Bourcier/4176	1582/11/00	Achat	Aumont (Nozières)	CHASTANG Bertrand et François	François CHASTANG, de Nozières (Aumont), a vendu à Bertrand CHASTANG, son frère, dudit lieu, pour 2 écus au soleil, sa quote-part des pâtures dudit lieu (confronts).
3 E 408 Me Bourcier/4182	1582/00/06	Quittance	Aumont	CHASTANG Durand et François	Durand CHASTANG, d'Aumont, promet de "relever indemne" [= dispenser d'un paiement, libérer d'un engagement] François CHASTANG, son frère, de la somme de 6 écus au soleil dont ils sont débiteurs de façon indivise envers Guillaume LAURENS dit LARCIN [lecture non sûre] , de Marvejols.
3 E 408 Me Bourcier/4162	1582/10/11	Procuration	Aumont (Nozières)	CROS Isabelle, CONSTAND Etienne	Etienne CONSTAND, de Nozières (Aumont), donne une procuration à Isabelle CROS, sa femme.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/4051	1582/10/00	Quittance	Aumont (le bourg, Nozières)	CROUZET Etienne, BOISSONNADE Jean	Jean BOISSONNADE, natif d'Aumont, habitant à présent Nozières (ibidem), a reçu d'Etienne CROUZET, tisserand, d'Aumont, paiement sur le contenu d'un acte passé devant le présent notaire le 25/09/1582, peut-être pour l'achat d'une maison. [encre pâle et état de la page rendent la lecture très difficile]
3 E 408 Me Bourcier/4153	1582/09/25	Achat	Aumont	CROUZET Etienne, BOISSONNADE Jean	Jean BOISSONNADE, d'Aumont, vend à Etienne CROUZET, tisserand, dudit lieu, une maison (confronts) acquise précédemment de François TROUCELIER, dudit lieu (contrat de vente chez Me DALMAS). L'acte est suivi d'une note à propos du droit de lodz.
3 E 408 Me Bourcier/4173	1582/00/00	Quittance	Aumont (le bourg, Nozières)	CROUZET Etienne, BOISSONNADE Jean	[Il manque le début de l'acte - c'est vraisemblablement un doublon de l'acte déjà vu chez le présent notaire dans 3E 407 relevé par Roger Duranté] Jean BOISSONNADE, natif d'Aumont, habitant à présent Nozières (ibidem), a reçu d'Etienne CROUZET, tisserand, d'Aumont, son beau-frère, 16 écus 2/3 pour la maison que ce dernier lui a achetée le 25/09/1582.
3 E 407 Me Bourcier/3875	1582/02/09	Testament	La Fage- Montivernoux (Grandviala-le- Vieux)	DALMAS Catherine	Sage femme Catherine DALMAS, habitante de Grandviala-le-Vieux (la Fage-Montivernoux), veuve de François HERMET, un peu malade, dicte son testament. Demande à être enterrée dans la tombe de son défunt mari au cimetière paroissial. A Jeanne HERMET, sa fille, femme de Mathieu RABEYROLLES, outre sa dot, 5 sols. A autre Jeanne HERMET, son autre fille, veuve de Guillaume SAGNET, même legs. A autre Jeanne HERMET, son autre fille, femme de autre Guillaume SAGNET, même legs. Même legs à autre Jeanne HERMET, son autre fille [lacune sur sa qualité de femme ou de veuve]. Héritière universelle, Catherine HERMET, sa fille, veuve de Pierre GRAS, de Grandviala-le-Vieux.
3 E 409 Me Bourcier/4095	1584/11/17	Quittance	Aumont	DALMAS Jean+ et Jean, HUC Agnès	Agnès HUC, habitante de St-Sauveur lez-Peyre, a reçu de sire Jean DALMAS, fils de feu Jean DALMAS qui fut notaire et habitait Aumont, 4 écus d'or et 20 pans de toile pour son travail auprès dudit feu DALMAS qu'elle servait comme chambrière.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/3937	1582/12/23	Prix fait	Javols (la Bessière), St-Chély	DALMAS Raymond, TEULON Raymond	Raymond DELMAS, de la Bessière (Javols), a promis à Raymond TEULON, hôte, de St-Chély, de lui fournir les tuiles nécessaires à la couverture de sa maison.
3 E 407 Me Bourcier/3948	1582/06/03	Restitution de dot (accord)	Javols (Bessils), St-Alban (le Marlet)	DELMAS Raymond et Jeanne, LIMAGNE Jean	Raymond DELMAS, de Bessils (Javols), d'une part, et Jean LIMAGNE, fils de feu autre Jean, du Marlet (St-Alban), d'autre, décident de mettre un terme à leur différend sur la restitution de la dot faite à feu Jeanne DELMAS, fille de feu Pierre, sœur dudit Raymond et femme dudit LIMAGNE. Voir pour plus de détails la quittance de restitution de dot du 23/05/1584 chez le présent notaire dans 3 E 409 relevé par Roger Duranté.
3 E 408 Me Bourcier/4194	1582/00/00	Arrentement	La Chaze (les Fons), Javols (Civeirac)	ENGELVIN Jean, CONSTAND N.N. et Françoise, RIEUTORT Marguerite	[Il manque le début de l'acte] Un certain CONSTAND, de Civeirac (Javols), comme veuf de Marguerite RIEUTORT et comme père et légitime administrateur de la personne et des biens de Françoise CONSTAND, leur fille, donne en fermage pour 3 ans à Jean ENGELVIN, des Fons (la Chaze), la métairie que possédait sa femme aux Fons. Voir conditions du fermage.
3 E 409 Me Bourcier/4099	1584/06/26	Arrentement	La Chaze (las Bros)	ESTIVAL Antoine, VANEL Jean,	Antoine ESTIVAL, de las Bros (la Chaze), lequel, comme oncle maternel et plus proche parent de Isabelle SEGUIN [écrit "SEGUY"], pupille, fille de feu Mathieu SEGUIN, dudit lieu, a donné à ferme à Jean VANEL, dudit lieu, l'entière métairie que ladite Isabelle possède au terroir de las Bros. Voir détails du contrat d'arrentement.
3 E 407 Me Bourcier/3991	1582/07/14	Legs (quittance)	Serverette, Aumont	FABRE Antoine, ROUSSET François, Vidal et Guillaume, PIGIERE Raymond+	[Pages en mauvais état - lecture difficile] Deux ROUSSET père et fils, François et Vidal, d'Aumont, ont, peu avant la passation du présent contrat, reçu des hoirs et tenanciers des biens de feu Raymond PIGIERE paiement d'un legs fait par ce dernier [notaire seulement désigné par les mots "main publique"]. [Dans un doublon à voir dans 3 E 408, relevé par Roger Duranté, on voit que le fils ROUSSET s'appelle Vidal, qu'il a un défunt frère, Guillaume, et que c'est Antoine FABRE, muletier, de Serverette, qui paie le legs]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4207	1582/07/14	Legs (quittance)	Serverette, Aumont	FABRE Antoine, ROUSSET François, Vidal et Guillaume, PIGIERE Raymond+	[doublon d'un acte déjà vu chez le présent notaire dans 3 E 407 relevé par Roger Duranté. Très mauvais état des pages, renvois et ratures du notaire rendent la lecture difficile] Vidal ROUSSET, fils de [dans la pliure - c'est François], d'Aumont, tant en son nom propre que comme succédant aux biens de Guillaume ROUSSET, son frère, reçoit des hoirs de feu Raymond PIGIERE, de Serverette, et par les mains de Antoine FABRE, muletier, de Serverette, 3 écus 1/3. C'est en paiement d'un legs fait par ledit feu PIGIERE en son testament reçu par "main publique".
3 E 408 Me Bourcier/4207	1582/07/14	Dot (quittance ou reconnaissance)	Serverette, Aumont	FABRE Antoine, ROUSSET François, Vidal et Guillaume, PIGIERE Raymond+et Antoinette+	[Pages en mauvais état - lecture difficile mais, avec le doublon lu dans 3 E 407 du présent notaire relevé par Roger Duranté, on arrive à reconstituer l'acte] Quittance pour les hoirs, héritiers et bien-tenants de feu Raymond PIGIERE et pour Antoine FABRE, muletier de Serverette. Concerne François ROUSSET et son fils, Vidal. Ledit François est veuf de Antoinette PIGIERE, sa 1ère femme. Il s'agit du paiement des restes de la dot constituée à cette dernière tant par feu Guillaume PIGIERE, père d'antoinette et aïeul dudit Vidal que par feu Raymond PIGIERE. Le CM avait été reçu par "main publique".
3 E 408 Me Bourcier/4210	1582/08/00	Testament	La Chaze (las Bros)	FANGUIN Pierre	Pierre FANGUIN, fils de feu [page abîmée], de las Bros (la Chaze), malade, dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial, dans la tombe de son défunt père. Legs de 3 écus à Isabelle FANGUIN, sa sœur germaine, femme de Jean BROS. Même legs à Jeanne HOSTALIER, sa demi-sœur, fille de feu Jean HOSTALIER, femme de Durand CHARRIERE, du Contrandès (Ste-Colombe-de-Peyre). Legs de 5 écus 2/3 à Jeanne CHARRIERE, sa belle-sœur, femme d'Etienne TEYSSÉDRE, son demi-frère, de las Bros. [Le nom de l'héritier universel est juste dans la déchirure de la page].
3 E 410 Me Bourcier/4142	1582/01/02	Achat	St-Léger-de-P., Aumont (Monteils)	FAYBESSE Jean, CHALVET François	François CHALVET, fils de Guyot, de Monteils (Aumont), vend un champ (confronts) à sire Jean FAYBESSE, marchand, de St-Léger-de-Peyre. Estimation faite par Etienne MARTIN et Pierre SARRUT, de Grandviala, et Jean GACHON, de Monteils.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/3866	1582/06/17	Répétition de dot	Aumont (Buffeyrettes, le bourg)	FERRAND Marguerite, DELAPORTE Clément et Antoine	Antoine DELAPORTE, fils de feu Jean, de Buffeyrettes (Aumont), habitant à présent le bourg, a reçu de Marguerite FERRAND et de Clément DELAPORTE, mère et fils, 5 écus au soleil pour la répétition de la dot que feu Marguerite PROUHEZE, mère dudit Antoine, apporta audit feu Jean.
3 E 408 Me Bourcier/4197	1582/06/17	Répétition de dot	Aumont (Buffeyrettes, le bourg)	FERRAND Marguerite, DELAPORTE Clément et Antoine	[Il manque le début de l'acte. Doublon de l'acte déjà vu chez le présent notaire dans 3 E 407 relevé par Roger Duranté] Antoine DELAPORTE, fils de feu Jean, de Buffeyrettes (Aumont), habitant à présent le bourg, a reçu de Marguerite FERRAND et de Clément DELAPORTE, mère et fils, 5 écus au soleil pour la répétition de la dot que feu Marguerite PROUHEZE, mère dudit Antoine, apporta audit feu Jean, père, aussi, dudit Clément.
3 E 408 Me Bourcier/4205	1582/07/08	Précaire	Fau-de-P. (Beauregard, les Gouttes)	FOURNIER Jean dit Negron, PAGES Béraud	[C'est un double de l'acte déjà vu chez le présent notaire dans 3 E 407 relevé par Roger Duranté] Jean FOURNIER dit NEGRON, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu à Béraud [écrit "Bérald"] PAGÈS, des Gouttes (ibidem), une vache avec son veau pour 5 écus au soleil.
3 E 409 Me Bourcier/4068	1584/03/01	Lodz	Prinsuéjols (Feneyrols), château de la Baume	FOURNIER Jean, PEYRE (de) Geoffroy	Haut et puissant seigneur noble Geoffroy Astorg Aldebert de PEYRE, seigneur et baron de Peyre, Marchastel, la Baume et autres places, applique le droit de lodz à 2 acquisitions faites par Jean FOURNIER dit RICHARD, de Feneyrols (Prinsuéjols). Il s'est agi d'une partie de maison avec servitude d'un courtilage achetée à Jeanne SEGUIN, femme d'Antoine MARTIN (acte reçu par Me Antoine RAMPAN, notaire habitant la Chaze), et d'un champ acheté à Guyot TERON dit TERREMAGRE (acte chez Me Jean ALDINY, notaire royal de Nasbinals).
3 E 407 Me Bourcier/3957	1582/04/01	Acquisition	Fau-de-P. (Rimeizenc, Beauregard)	FOURNIER Jeanne, BARLET Guillaume	Guillaume BARLET, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), a vendu un champ (confronts) à Jeanne FOURNIER, veuve de Gibert BARRIER et fille de Barthélemy FOURNIER, de Beauregard (ibidem).
3 E 407 Me Bourcier/4045	1582/11/23	Quittance	Aumont (la Chazotte)	FOURNIER Pierre	[...] ont reçu de Pierre FOURNIER, de la Chazotte (Aumont), [...]. [encre pâle et état de la page rendent la lecture très difficile]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4211	1582/08/00	Permutation	Ste-Colombe-de-P. (le Villaret, le Contrandès)	FOURNIER Pierre, DURAND Jean	Pierre FOURNIER dit RICHARD, du Villaret (Ste-Colombe-de-Peyre), et Jean DURAND, du Contrandès (ibidem), procèdent à un échange de terres (confronts).
3 E 408 Me Bourcier/4212	1582/08/00	Quittance	Aumont (la Chazotte)	FOURNIER Pierre, SAINT-LEGER Marguerite et Jean	Marguerite SAINT-LEGER reçoit de Pierre FOURNIER, de la Chazotte (Aumont), 1 écu pour les raisons contenues en un accord passé entre les parties et Jean SAINT-LEGER, frère de Marguerite.
3 E 408 Me Bourcier/4158	1582/10/07	Droits (quittance)	Fau-de-P. (Beauregard)	GABRIAC Jean, autre Jean+, Jacques et Pierre	Jacques et Pierre GABRIAC, fils de feu Jean GABRIAC, ont reçu de Jean GABRIAC, leur frère, héritier de leur défunt père, paiement partiel du legs fait par ce dernier en son testament [notaire non indiqué]. Tous habitent Beauregard (Fau-de-Peyre).
3 E 407 Me Bourcier/4000	1582/10/07	Legs (quittance)	Fau-de-P. (Beauregard)	GABRIAC Jean, Jean+, Jacques et Pierre	Jacques et Pierre GABRIAC, fils de feu Jean GABRIAC, ont reçu de Jean GABRIAC, leur frère, héritier de leur défunt père, dudit lieu, paiement du legs fait par ce dernier en son testament reçu par main publique [notaire non indiqué].
3 E 407 Me Bourcier/4018	1582/10/28	Dot (quittance ou reconnaissance)	Fau-de-P. (Beauregard)	GABRIAC Jean, MURET Jean et Jeanne	Jean MURET, de Beauregard (Fau-de-P.), a reçu de Jean GABRIAC, son gendre, fils de feu Jean GABRIAC et de Jeanne TROUCEL, dudit lieu, 16 écus 2/3 en or, tant en espèces qu'en bétail, sur les 20 écus promis au CM. Parmi les témoins, Me Antoine TROUCEL, des Uttes [Aumont], bachelier en droit, [oncle maternel de Jeanne MURET, fille dudit Jean, et femme dudit GABRIAC].
3 E 407 Me Bourcier/4011	1582/09/25	CM	Fau-de-P. (Beauregard)	GABRIAC Jean, MURET Jeanne	Jean GABRIAC, fils de feu Jean GABRIAC et de Jeanne TROUCEL, de Beauregard (Fau-de-Peyre), avec Jeanne MURET, fille de Jean MURET et de Marguerite GIRARD (absente), dudit lieu. Le fiancé est assisté d'Antoine TROUCEL, son oncle maternel, des Huttes [Aumont], et d'Antoine LAURENS, aussi son oncle maternel, habitant de Marvejols, et de Durand CORDESSE, son oncle, de Beauregard. En dot, le père de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens. Il promet de faire faire par sa femme donation à leur fille de la moitié de ses biens. Le mari devra apporter 20 écus d'or et la totalité de ses biens meubles et immeubles. Parmi les témoins, un Jean GIRARD, de Beauregard.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4170	1582/00/00	Achat	Aumont	GACHON	[Il manque le début de l'acte] Un certain GACHON vend une terre, ce qui lui permet, tout en encaissant des espèces, d'effacer une obligation qu'il a consentie à son acheteur devant Me DALMAS, notaire d'Aumont, le 20/11/1581.
3 E 409 Me Bourcier/4084	1584/03/25	Dot (quittance ou reconnaissance)	Fau-de-P. (le Puech), Aumont (Monteils)	GACHON Antoine et Jean	Jean GACHON, de Monteils (Aumont), a reçu d'Antoine GACHON, son frère, du Puech (Fau-de-Peyre), 60 écus, 4 robes et autres choses en dernier paiement sur la dot faite par ce dernier à Agnès CHALVET lors de son CM avec ledit Jean, passé devant feu Me Jean CHABANON, notaire du Rouchat (Rimeize), le 11/01/1558.
3 E 407 Me Bourcier/3973	1582/01/21	Lodz	Fau-de-P. (le Puech)	GACHON Guyot	[Pages en très mauvais état] Application du droit de lodz à la vente d'un pré faite à Guyot GACHON, du Puech (Fau-de-Peyre), par Jean CHASTANG, du Pécher (Aumont).
3 E 410 Me Bourcier/4148	1582/03/25	Achat	Fau-de-P. (le Puech)	GACHON Guyot	[Acte incomplet - quelques lignes seulement] . Sont présents, Jacques VEYRES, fils de Guillaume, Durand PROUZET, fils et héritier de feu Guillaume, Bertrand CHALVET, héritier et tenancier de la moitié des biens de Antoinette CHEYLARD, et Antoinette PROUZET. On comprend, d'après le titre, que ces derniers (dont le lieu d'habitation n'est pas précisé) vendent quelque chose à Guyot GACHON, du Puech (Fau-de-Peyre).
3 E 407 Me Bourcier/3890	1582/11/21	Obligation	Aumont (Chabanols, le bourg)	GACHON Guyot et François, BOIGEON	André BOIGEON, d'Aumont, a emprunté à Guyot et François GACHON, père et fils, de Chabanols (Aumont), 3 écus au soleil. Modalités de remboursement.
3 E 407 Me Bourcier/3942	1582/07/24	Acte de réquisition et de protestation	Marvejols	GERBAUD Guirinion, BOYER Jean, LOYAC (de) Charles	Noble Guirinion GERBAUD, seigneur de la ROCHE, et sire Jean BOYER, marchand, tous deux habitant Marvejols, s'adressent à noble Charles de LOYAC, sieur dudit lieu, de Jacquelles et autres places. Ils lui déclarent que, comme procureur de messire Etienne ROUGIER, prêtre et prieur titulaire de St-Martin, à Fau-de-Peyre, il leur a arrenté tout le revenu du prieuré et bénéfice dudit lieu, comme il apparaît au contrat d'arrentement ou sous-arrentement passé entre eux et reçu par main publique.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/3942	1582/07/24	Acte de réquisition et de protestation	Marvejols	GERBAUD Guirinion, BOYER Jean, LOYAC (de) Charles	Suite de l'acte - Or, un nommé Me François CHASTANG, praticien, beau-fils de Me Guillaume RUAT, notaire royal, avec l'accord total de son beau-père, est venu à Fau avant le jour de la Ste Epine, un jour de travail, jour indu et non accoutumé, accompagné d'un notaire, d'un sergent acquis à sa cause et d'autres gens de St-Chély, et a, de sa propre autorité, arrenté l'impôt sur les blés, seigle, avoine et autres céréales. Ils en appellent au sieur de LOYAC. A Fau-de-Peyre, devant la maison où Louis MEISSONNIER, hôte, fait sa résidence. [acte difficile à lire à cause du mauvais état de la page] [Me Jean ALLO, dans 3 E 18 relevé par Roger Duranté, écrit "GERBAL" pour "GERBAUD"]
3 E 407 Me Bourcier/3945	1582/07/24	Acte de protestation	Marvejols, St-Chély	GERBAUD Guirinion, BOYER Jean, LOYAC (de) Charles, HERMET Jean, TAVERNIER Jean	Jean HERMET et Jean TAVERNIER, de St-Chély, déclarent avoir arrenté 2 aires de seigle (20 setiers pour l'un, 6 setiers pour l'autre), à Me François CHASTANG. Noble Guirinion GERBAUD, seigneur de la ROCHE, sire Jean BOYER, marchand, tous deux habitant Marvejols, et noble Charles de LOYAC, sieur dudit lieu, protestent et réclament paiement de ces arrentements.
3 E 407 Me Bourcier/3940	1582/07/15	Acte de réquisition et de protestation	Marvejols	GERBAUD Guirinion, BOYER Jean	Noble Guirinion GERBAUD, seigneur de la ROCHE, et sire Jean BOYER, marchand, tous deux habitant Marvejols [...] [lecture non terminée - acte difficile à lire à cause du mauvais état de la page]
3 E 407 Me Bourcier/3957	1582/04/01	Quittance	Fau-de-p. (Beauregard), Espinasse (Mirmont)	GIRARD Jean, MARTIN Antoine	Antoine MARTIN, fils de Durand, de Mirmont (Espinasse-15) ["Miermont" dans Cassini], diocèse de St-Flour, reçoit de Jean GIRARD, de Beauregard (Fau-de-Peyre), 2 écus d'or au soleil et 10 sols tournois en paiement d'une dette.
3 E 407 Me Bourcier/3881	1582/07/22	Prise de possession	Fau-de-Peyre	GIRBAL Jean	Cérémonie de prise de possession du prieuré et bénéfice de St-Martin du Fau par Maître Jean GIRBAL, prêtre de Bans [Flagnac-12], diocèse de Rodez. Décision du Pape signifiée par le vicaire général du diocèse de Mende dans un acte daté du 25/06/1582. C'est le curé du Fau, monsieur maître Guigou MEISSONNIER qui a été requis par l'évêché de procéder à l'installation.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4198	1582/06/00	Permutation	La Chaze (Grandviala)	GRAS Pascal, BASTIDE Pierre	[Il manque le début de l'acte] . Pascal GRAS et Pierre BASTIDE jeune, fils de feu Louis, habitants de Grandviala (la Chaze), procèdent à un échange de terres (confronts).
3 E 408 Me Bourcier/4198	1582/06/00	Permutation	La Chaze (Grandviala)	GRAS Pascal, MICHEL Catherine	Pascal GRAS et Catherine MICHEL, veuve de Philippe RAMADIER, de Grandviala (la Chaze), procèdent à un échange de terres (confronts). En note marginale une quittance entre les 2 parties datée du 07/12/1583.
3 E 408 Me Bourcier/4212	1582/08/00	Achat	La Chaze (Grandviala)	GRAS Pascal, MICHEL Catherine	Catherine MICHEL, veuve de Philippe RAMADIER, de Grandviala (la Chaze), vend à Pascal GRAS, dudit lieu, un esconson de champ (confronts) qu'elle tenait d'une permutation de terres effectuée devant le présent notaire.
3 E 408 Me Bourcier/4191	1582/05/00	Partage	La Chaze (Grandviala)	GRAS Pierre, BASTIDE Pierre	Suite à un différend et pour éviter un procès, partage de jours d'utilisation d'une pâture commune effectué à l'amiable entre Pierre GRAS et Pierre BASTIDE, de Grandviala. C'est le même jour que la répartition de pâture commune faite dans l'acte qui précède celui-ci.
3 E 408 Me Bourcier/4188	1582/05/00	Pâture commune (répartition)	La Chaze (Grandviala)	GRAS Pierre, MAUREL André, autres habitants	[Il manque le début de l'acte et de chaque page] Il y avait un différend entre les habitants de Grandviala (la Chaze), d'une part, Pierre GRAS et André MAUREL, dudit lieu, d'autre part, à propos d'un pâturage commun. Finalement, accord amiable entre ces derniers, d'une part, et Pierre SARRUT, Pierre BASTIDE vieux (ce dernier agissant pour lui et pour Claude CHABERT, son gendre), Etienne MARTIN, Jean et autre Jean MARTOURET, frères (qui comptent pour un), Pascal GRAS, fils de Jean, Aldebert MARTOURET, Pierre BASTIDE jeune, Catherine MICHEL, agissant pour elle et pour les héritiers de Philippe RAMADIER, d'autre part. La répartition des lots est faite suivant le rapport établi par Jean JOUVE, consul, et Jean FOURNIER, de las Bros. Voir confronts des lots.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/3882	1582/02/08	Achat	Javols (Civeirac), Aumont (le Crouzet)	GRAS Pierre, RAMADIER Jean, Antoinette et Agnès	Jean, Antoinette et Agnès RAMADIER, frère et sœurs, enfants de feu Jean RAMADIER, habitants du Crouzet (Aumont), tant en leur nom qu'en celui de leurs autres frères et sœurs, qui devront ratifier ce contrat, ont vendu à Pierre GRAS, de Civeirac (Javols), un "tronçon de pré" (confronts) dont le prix a été estimé par sages hommes Bertrand BOURCIER, hôte, d'Aumont, et Jean COURNUT jeune, du Crouzet. C'est une façon, pour lesdits RAMADIER, d'effacer, comme héritiers de leur père, les dettes de celui-ci.
3 E 408 Me Bourcier/4192	1582/00/00	Achat	La Chaze (Grandviala)	GRAS, MAUREL	[Il manque le début de l'acte] Un certain MAUREL vend, sans doute à un certain GRAS, de Grandviala (la Chaze), sa part dans un pâturage commun. L'acheteur versera directement une partie de la somme à Jean et Guillaume LANSAC, frères, de Palhers, dont le vendeur est débiteur.
3 E 407 Me Bourcier/3907	1582/06/11	Transaction	Aumont (Nozières, le bourg)	GRASSET Marguerite, TOURNAIRE Jeanne, BLANQUET Jean	Marguerite GRASSET, veuve de Jean CROS et fille de feu Guillaume GRASSET, de Nozières (Aumont), demanderesse, d'une part, et Jeanne TOURNAIRE, au nom de Jean BLANQUET dit LOU ROSSOL, d'Aumont, son mari, d'autre. La demanderesse accusait ledit BLANQUET d'avoir, d'un coup de pierre, causé la mort de son père. Le défendeur disait que le coup de pierre ne pouvait pas être cause du décès et que ledit feu GRASSET était mort d'autre chose. Sur le point de s'affronter en justice, ils y renoncent et concluent un accord amiable. Ladite GRASSET procède comme héritière de son défunt père. Elle est assistée de Philippe (F) GRASSET, soeur germaine de son père.
3 E 407 Me Bourcier/4053	1582/07/00	Achat	La Fage- Montivernoux (la Veyssette, Grandviala-le- Vieux)	GREGORY Jean, BRUNET Durand, VALAT Jeanne	Durand BRUNET et Jeanne VALAT, mariés, de Grandviala-le-Vieux (la Fage-Montivernoux), ont vendu un pré à Jean GREGORY, de la Veyssette (ibidem).
3 E 408 Me Bourcier/4203	1582/07/01	Achat	La Fage- Montivernoux (la Veyssette, Grandviala-le- Vieux)	GREGORY Jean, BRUNET Durand, VALAT Jeanne	[Il manque le début de l'acte mais c'est un double de celui déjà vu chez le présent notaire dans 3 E 407 relevé par Roger Duranté] Durand BRUNET et Jeanne VALAT, mariés, de Grandviala-le-Vieux (la Fage-Montivernoux), ont vendu un pré à Jean GREGORY, de la Veyssette (ibidem).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/4041	1582/12/29	Achat	Fau-de-P. (Vareilles)	GUY Guillaume	Guillaume GUY, de Vareilles (Fau-de-Peyre), tant en son nom qu'en celui de Jeanne [non lu] , sa femme, par qui il promet de faire ratifier ce contrat, a vendu à [patronyme non lu, le reste de l'acte non plus] . Parmi les témoins, Aldebert GUY, de Vareilles, frère du vendeur. [encre pâle et état de la page rendent la lecture très difficile]
3 E 409 Me Bourcier/4117	1584/12/26	Ratification	Fau-de-P. (Vareilles)	GUY Guillaume, PRIEURET Jeanne	Jeanne PRIEURET, femme de Guillaume GUY, de Vareilles (Fau-de-Peyre), ratifie ce jour la vente d'un champ faite par son mari à Guillaume MOULIN, fils de Jean, dudit lieu. Vente faite devant le présent notaire le 29/12/1582 [voir 3 E 408 du présent notaire relevé par Roger Duranté].
3 E 407 Me Bourcier/3927	1582/02/00	Testament	La Fage- Montivernoux (Grandviala-le- Vieux)	HERMET Guillaume	Guillaume HERMET, de Grandviala-le-Vieux (la Fage-Montivernoux), malade, dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Legs de 66 écus au soleil 2/3 à Jean HERMET plus jeune, son fils, payables à partir de son mariage. Il devra être vêtu et entretenu jusqu'à ce qu'il soit en âge de gagner sa vie. Même legs à Anne HERMET, sa fille, ainsi que 1 brebis de port, 2 robes, 2 couvertures et 2 draps, en vue de son mariage. Jusque là, elle devra être nourrie, vêtue, chaussée et entretenue dans sa maison. Mêmes dispositions en faveur de Marie HERMET, son autre fille. 5 sols à Jeanne HERMET, sa soeur, veuve de Antoine BARDON. A Astruge HERMET, son autre fille, femme de Jean TROUCELIER, 5 sols.
3 E 407 Me Bourcier/3927	1582/02/00	Testament	La Fage- Montivernoux (Grandviala-le- Vieux)	HERMET Guillaume	Suite de l'acte - Même legs à Marguerite HERMET, femme de Jean MAGOT [Lacune du notaire - sans doute une autre soeur]. Même legs à Françoise HERMET, son autre soeur, femme de Vincent de RABASTÉ [lecture non sûre]. Même legs à autre Astruge HERMET [Lacune du notaire - sans doute une autre soeur], femme de Antoine GRIVOLET [lecture non sûre]. Même legs à Jeanne et autre Jeanne HERMET, et à Antoinette HERMET, ses autres soeurs. Legs à Jean plus jeune et Pierre HERMET, ses frères. Héritier universel, Jean plus vieux HERMET, son autre frère. Voir l'ordre des substitutions éventuelles. Le testateur confirme, par ailleurs, la donation de la moitié de ses biens qu'il a faite à Guillaume HERMET, son fils, lors du CM de celui-ci (reçu par "main publique" - notaire non précisé).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 409 Me Bourcier/4108	1584/11/26	Donation (ratification)	La Fage-Montivernoux (Grandviala-le-Vieux)	HERMET Jean et Durand	Durand HERMET, de Grandviala-le-Vieux (la-Fage-Montivernoux), avait, le 17/11/1583, devant le présent notaire, fait donation de tous ses biens à Jean HERMET vieux, son fils. Mais il avait omis de la faire insinuer et autoriser. Pour se mettre en accord avec l'ordonnance il "ratifie, homologue et confirme", ce jour, sa donation.
3 E 409 Me Bourcier/4074	1584/01/05	Ratification	La Fage-Montivernoux (Luxal)	JALBERT Pierre et Antoine	Antoine JALBERT, de Luxal (la Fage-Montivernoux), ratifie la vente que Pierre JALBERT, dudit lieu, a faite à Pierre de la BOISSONNADE, seigneur de Chaldecambe, d'une partie de sa métairie pour huit-vingt-trois écus 2/3 et dix sols, devant Me Hilaire BRUGERON lz 31/10 dernier.
3 E 409 Me Bourcier/4075	1584/01/06	Procuration	La Fage-Montivernoux (Luxal)	JALBERT Pierre et Antoine	Nouvelle procuration donnée par Antoine JALBERT [écrit "JAULBERT"], de Luxal (la Fage-Montivernoux), à Pierre JALBERT, dudit lieu, qui pourra procéder à toute vente en son lieu et place.
3 E 407 Me Bourcier/3946	1582/06/04	Accord	Aumont (Chancelades, le Pêcher, Buffeyrettes), Javols (Longuesagne)	JOUVE Jean, FOURNIER Jean, CHARRIERE Guillaume, BOULET Jacques, BOUCHARENC Pierre et Etienne, PAGÈS Pierre	Jean JOUVE, de Chancelades (Aumont), consul en la terre et baronnie de Peyre, Jean FOURNIER dit PITOT, de las Bros (la Chaze), Guillaume CHARRIERE, du Pêcher (Aumont), prudhommes commis et députés par la Cour ordinaire de Peyre, et Jacques BOULET dit FOURNIER, de Longuesagne (Javols), choisi comme 4ème prudhomme, et Me Pierre BOUCHARENC, praticien, de Buffeyrettes (Aumont), demandeurs, d'une part ; Pierre PAGÈS, Etienne BOUCHARENC, son beau-fils, du Cheylaret (Javols), défenseurs, d'autre, jadis grangiers de la métairie dudit BOUCHARENC, sise à Buffeyrettes. Les parties mettent un terme à leur différend portant sur le prix d'un arrentement. [acte difficile à lire à cause du mauvais état de la page]
3 E 409 Me Bourcier/4077	1584/05/23	Restitution de dot (quittance)	St-Alban (le Marlet), Javols (Bessils)	LIMAGNE Jean, DELMAS Raymond	Raymond DELMAS, de Bessils (Javols), atteste avoir reçu de Jean LIMAGNE, fils de feu autre Jean, du Marlet (St-Alban), absent, représenté par le notaire l'entière restitution de la dot faite par ledit Raymond à Jeanne DELMAS, sa sœur, épouse en 1ères noces dudit Jean LIMAGNE et décédée ab intestat. Leur CM avait été passé devant 2 notaires, feu Me Jean ENJALVIN, notaire de St-Alban, et feu Me Jean DALMAS, notaire d'Aumont. Voir détails. La restitution a été faite par les mains de Jacques BOYER, de la Chazotte (Aumont).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4161	1582/10/10	Achat		MAGNE Jean et autre Jean, VALY Jeanne	[Il manque le début de l'acte, donc, une partie des noms et les lieux. L'acte de ratification - même registre - permet de rétablir les noms] . C'est la vente d'un pré par [Jeanne] VALY, femme de [Jean MAGNE] à [autre Jean MAGNE, fils de Philippe]. L'acte est suivi d'un pacte de rachat.
3 E 408 Me Bourcier/4162	1582/10/11	Ratification		MAGNE Jean et autre Jean, VALY Jeanne	[il manque le début de l'acte, et, du coup, le prénom du mari et les lieux] . C'est la suite d'une vente faite par Jeanne VALY devant le présent notaire à Jean MAGNE, fils de feu Philippe [même registre], en l'absence de autre Jean MAGNE, mari de Jeanne. Celui-ci devait ratifier cette vente ; c'est ce qu'il fait, ce jour.
3 E 408 Me Bourcier/4159	1582/10/09	Ratification	Aigues-Mortes-30, Termes (Bère)	MAIGNOL Guillaume	Guillaume MAIGNOL, fils de feu Pierre MAIGNOL, natif de Bère (Termes), demeurant à présent à Aigues-Mortes-30, en Languedoc, dûment averti que, le 23/09 dernier, Pierre PAGÈS, de Bère, son oncle, a donné en son nom quittance de ses droits de légitime sur la métairie tenue par sa soeur, Isabelle MAIGNOL, femme de Bernard MARQUÈS [appelé ici Philippe], ratifie cette quittance faite le jour du mariage de ces derniers. Parmi les témoins, autre Pierre PAGÈS, de Bère, beau-frère du susdit. [doublon - acte déjà présent dans 3 E 407 du même notaire]
3 E 408 Me Bourcier/4152	1582/09/23	Droits (rémission)	Termes (Bère)	MAIGNOL Isabelle et Guillaume, PAGÈS Pierre	Pierre PAGES, de Bère (Termes), agit au nom de Guillaume MAIGNOL, fils de feu Pierre MAIGNOL, natif de Bère, demeurant à présent à Aigues-Mortes-30, en Languedoc, frère de Isabelle MAIGNOL, qui vient de passer CM, ce jour, devant le présent notaire [même registre], avec Bernard MARQUÈS. Il fait, au profit d'Isabelle, rémission des droits de légitime dudit Guillaume.
3 E 407 Me Bourcier/3966	1582/09/23	Droits (rémission)	Termes (Bère)	MAIGNOL Isabelle et Jean	[lecture très difficile à cause de l'état des feuilles] Suite au CM de ce jour entre Bernard MARQUÈS, fils de feu Jean, de Bouscas (Aumont), et Isabelle MAIGNOL, fille de feu Pierre MAIGNOL, même jour, même registre, Jean MAIGNOL, frère de la mariée, lui cède tous ses droits de légitime.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4151	1582/09/23	Droits (rémission)	Termes (Bère)	MAIGNOL Isabelle et Jean	Présent, Jean MAIGNOL, frère de Isabelle MAIGNOL. Celle-ci, [fille de feu Pierre MAIGNOL, de Bère (Termes), et de Jeanne AUBERGER], vient de passer CM, ce jour, devant le présent notaire [même registre], avec Bernard MARQUÈS, [fils de feu Jean MARQUÈS, de Bouscas (Aumont)]. Ledit Jean MAIGNOL, par amour fraternel, fait rémission à sa soeur de ses droits fraternels.
3 E 407 Me Bourcier/3845	1582/00/00	Droits (rémission)		MAIGNOL Jean	[Début d'acte manquant. C'est vraisemblablement à mettre en rapport avec l'acte du 23/09/1582, même registre, ainsi que registre 3 E 408 du même notaire, aussi relevé par Roger Duranté]
3 E 408 Me Bourcier/4152	1582/09/23	Dot (quittance ou reconnaissance)	Termes (Bère)	MARQUÈS Bernard, Auberger Jeanne, MAIGNOL Isabelle	Dans le cadre du CM passé aujourd'hui, devant le présent notaire [même registre] entre Bernard MARQUÈS et Isabelle MAIGNOL, fille de feu Pierre MAIGNOL, de Bère (Termes), et de Jeanne AUBERGER], lesdites MAIGNOL et AUBERGER attestent des sommes reçues dudit Bernard MARQUÈS.
3 E 407 Me Bourcier/3964	1582/09/23	CM	Termes (Bère), Aumont (Bouscas)	MARQUÈS Bernard, MAIGNOL Isabelle	[Photo 3964 et, selon la numérotation faite par les AD, F° 119 R° - Il manque une grande partie de l'acte à partir du début - le reste est peu lisible à cause de l'état des feuilles]. Mettre cet acte en relation avec une promesse du même jour, même registre, et, surtout, voir doublon en moins mauvais état dans 3 E 408 du présent notaire, relevé par Roger Duranté.
3 E 407 Me Bourcier/3996	1582/09/23	CM	Termes (Bère), Aumont (Bouscas)	MARQUÈS Bernard, MAIGNOL Isabelle	Bernard MARQUÈS, fils de feu Jean MARQUÈS, de Bouscas (Aumont), avec Isabelle MAIGNOL, fille de feu Pierre MAIGNOL, de Bère (Termes), et de Jeanne AUBERGER [écrit "ALVERGE"]. La fiancée est assistée de sa mère, de Jean MAIGNOL, son frère, et de Pierre PAGÈS, son oncle. (les détails du contrat sont difficiles à restituer à cause de l'état des feuillets)

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4218	1582/09/23	CM	Termes (Bère), Aumont (Bouscas)	MARQUÈS Bernard, MAIGNOL Isabelle	Bernard MARQUES, fils de feu Jean MARQUES, de Bouscas (Aumont), avec Isabelle MAIGNOL, fille de feu Pierre MAIGNOL, de Bère (Termes), et de Jeanne AUBERGER [écrit "ALVERGE"]. La fiancée est assistée de sa mère, de Jean MAIGNOL, son frère, et de Pierre PAGÈS, son oncle maternel. La mère de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens mais restera usufruitière de l'ensemble sa vie durant. Le fiancé sera tenu de payer la moitié des charges liées aux biens en question et la moitié des dettes de sa belle-mère. Il apportera en outre à sa future épouse 66 écus 2/3 qu'elle devra lui reconnaître.
3 E 407 Me Bourcier/3975	1582/01/21	Lodz	Aumont (Crozes, le bourg), château de Peyre	MARQUÈS Durand, CHALVET Antoine, GUYOT Pierre	[Pages en très mauvais état] Monsieur Me Pierre GUYOT [écrit "GUIOT"], maître de la parole de Dieu [= prêtre], habitant le château de Peyre, applique le droit de lodz suite à un échange de terres entre Durand MARQUÈS, de Crozes (Aumont), et Antoine CHALVET, cordonnier, d'Aumont. Parmi les témoins, Jean FONTUGNE, portier du château de Peyre.
3 E 407 Me Bourcier/3994	1582/07/15	Dot (quittance ou reconnaissance)	Aumont (Crozes), Fau-de- P. (le Chambon)	MARQUÈS Durand, SEGUIN Laurent, ATTRAZIC Laurent+ et Catherine	[Pages en mauvais état - lecture difficile] Laurent SEGUIN, fils de feu Pierre, du Chambon (Fau-de-Peyre), a reçu de Durand MARQUÈS, de Crozes (Aumont), 2 écus d'or et 10 sols tournois, ainsi que 2 brebis de port, tant en déduction de la dot faite par feu Laurent ATTRAZIC, de Crozes, à Catherine ATTRAZIC, sa fille, mère dudit Laurent SEGUIN, au CM passé avec ledit feu Pierre devant Me Jean DALMAS, notaire d'Aumont, que pour le legs fait par ledit feu Laurent à ladite Catherine en son testament dicté à feu Me Jean CHABANON, notaire du Rouchat [Rimeize). Ledit Durand MARQUÈS agit comme tenancier des biens dudit feu Laurent ATTRAZIC.
3 E 409 Me Bourcier/4073	1584/04/24	Reconnaissance	Aumont (Bouscas), Termes (Vigours)	MARQUÈS Jean, MOURGUES Jean	Jean MOURGUES, fils de feu autre Jean, couturier, de Vigours (Termes), a reçu de Jean MARQUÈS, couturier, son beau-père, de Bouscas (Aumont), 26 écus 2/3, 1 vache à poil châtain, 3 rames de drap gris, 2 brebis de port et les habits menus en déduction de la dot que ledit MARQUÈS constitua à sa fille, Agnès, lors de son CM passé avec ledit MOURGUES devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/3897	1582/10/09	Droits (rémission)	Termes (Bère), Aigues-Mortes	MARQUÈS Philippe ou Bernard, MAIGNOL Isabelle ou Guillaume	Guillaume MAIGNOL, fils de feu Pierre, natif de Bère (Termes), demeurant à présent à Aigues-Mortes-30, en Languedoc, sachant que le 23/09 passé, "l'an présent", Pierre PAGÈS, de Bère (Termes), son oncle, avait, en son nom, fait quittance générale de tous ses droits, sur la métairie que tiennent et possèdent Philippe [on attendrait "Bernard"] MARQUÈS et Isabelle MAIGNOL, de Bère, ses beau-frère et soeur, conformément à la promesse faite ce jour-là par ledit PAGÈS, de Bère (Termes), ratifie la quittance faite en son nom.
3 E 409 Me Bourcier/4120	1584/11/26	Dot (quittance ou reconnaissance)	La Chaze ou Aumont (les Fons)	MARTIN Marguerite, AMOUROUX Antoine, BOURCIER Agnès	Antoine AMOUROUX, fils de feu Guinot, des Fons (paroisse d'Aumont, certaines années, de la Chaze, d'autres années), atteste avoir reçu de Marguerite MARTIN, sa femme, absente, représentée par Agnès BOURCIER, sa mère, une vache et son veau "mâle à poil tout rouge", en déduction de ce qu'elle était tenue d'ajouter aux biens de son mari en vertu de leur CM reçu par main publique. Parmi les témoins, un Jean AMOUROUX jeune, des Fons. [problème : dans acte d'achat du 08/02/1582 chez le présent notaire - 3 E 407 relevé par Roger Duranté - une BOURCIER est dite veuve de Guinot AMOUROUX et serait donc la mère d'Antoine AMOUROUX. Ici, Agnès BOURCIER est donnée comme la mère de Marguerite MARTIN, c'est-à-dire la belle-mère dudit Antoine]
3 E 408 Me Bourcier/4169	1582/10/22	Obligation	Aumont, St- Chély	MASBO Brengon et Jean, TEULON Raymond	[doublon avec l'acte de 3 E 407 même date, même objet] Raymond TEULON, [de St-Chély], solde les comptes suite aux paiements qu'ont pu lui faire Brengon MASBO, [tisserand, d'Aumont], ou le fils de celui-ci, Jean MASBO, et ramène leur dette à 1 écu au soleil.
3 E 407 Me Bourcier/3990	1582/05/00	Procuration	Aumont, Marvejols	MASBO Jean, BONIOL Pierre	Pierre BONIOL, fils de feu Jean, de Marvejols, donne procuration générale à Jean MASBO, tisserand, d'Aumont. Il sera chargé de louer pour lui-même ou à d'autres les terres que ledit BONIOL possède au terroir d'Aumont après les avoir achetées aux époux Bernard ANTONY, maréchal, d'Aumont, et Marguerite CHRETIEN.
3 E 407 Me Bourcier/3972	1582/05/14	Obligation	Aumont	MASBO Jean, BOULET Louise	[Pages en très mauvais état] Louise BOULET, veuve de Jean DELAPORTE, de [illisible], d'Aumont, a emprunté de l'argent à Jean MASBO, tisserand, dudit lieu.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/3925	1582/05/16	Obligation	Aumont	MASBO Jean, CHALQUET Jean	Jean CHALQUET, d'Aumont, a emprunté de l'argent à Jean MASBO, tisserand, dudit lieu.
3 E 408 Me Bourcier/4170	1582/10/22	Obligation	Aumont	MASBO Jean, CROUZET Etienne	Etienne CROUZET doit de l'argent à Jean MASBO. Délai de remboursement.
3 E 408 Me Bourcier/4178	1582/11/22	Obligation	Aumont	MASBO Jean, CROUZET Etienne	Etienne CROUZET, tisserand, d'Aumont, doit à Jean MASBO, dudit lieu, 3 hémines de seigle. C'est à payer le 1er mai prochain à la porte Soubeyran [écrit "la pourtal soubeyra"]. Parmi les témoins, Antoine CHALIER, muletier, d'Aumont.
3 E 407 Me Bourcier/4037	1582/03/23	Permutation	La Chaze (Grandviala)	MAUREL André, SARRUT Pierre	André MAUREL et Pierre SARRUT, de Grandviala (la Chaze), s'échangent des terres (confronts). [il manque la fin de l'acte]
3 E 409 Me Bourcier/4114	1584/11/15	Donation	Ste-Colombe-de-P. (Villerosset)	MAUREL Antoine et Jean, FOURNIER Catherine	Comme il s'y est engagé ce jour, devant le présent notaire, lors du CM de son fils, Jean MAUREL, avec Isabelle MOULIN, fille de Jean MOULIN, de Vareilles (Fau-de-Peyre), Antoine MAUREL, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), fait à celui-ci donation de la moitié de ses biens. Catherine FOURNIER, mère du fiancé, en fait autant.
3 E 409 Me Bourcier/4116	1584/11/15	Révocation de testament	Ste-Colombe-de-P. (Villerosset)	MAUREL Antoine, SARRUT Pierre	Antoine MAUREL, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), avait testé devant Me Antoine RAMPAN, notaire de la Chaze. Il révoque totalement ce testament suite à la donation qu'il vient de faire ce jour à Jean MAUREL, son fils, lors du CM de celui-ci (présent notaire, même registre).
3 E 409 Me Bourcier/4109	1584/11/15	CM	Ste-Colombe-de-P. (Vareilles)	MAUREL Jean, MOULIN Isabelle	Jean MAUREL, fils d'Antoine MAUREL, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), avec Isabelle MOULIN, fille de Jean MOULIN, de Vareilles (Fau-de-Peyre). La dot, 86 écus 2/3. Il est entendu que le père du marié devra faire donation de la moitié de ses biens à son fils et fera faire même donation par sa femme, Catherine FOURNIER, mère du fiancé. Parmi les témoins, Pierre et Etienne DURAND, frères, de Villerosset.
3 E 408 Me Bourcier/4186	1582/00/00	Quittance	Aumont	MEISSONNIER	[Il manque le début de l'acte] Patronymes cités : BRESCHET, MEISSONNIER, FOISSAC. Parmi les témoins, Jacques ASTRUC, de las Bros, et Jean MEISSONNIER dit GOUNET, d'Aumont.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/4044	1582/11/23	Partage	Aumont (Nozières, le Bouschet)	MEISSONNIER Antoine et Isabelle, ASTRUC Pierre, MEISSONNIER Pierre	Antoine MEISSONNIER, sa fille, Isabelle MEISSONNIER, et le mari de celle-ci, Pierre ASTRUC, de Nozières (Aumont), et Pierre MEISSONNIER, du Bouschet (ibidem), doivent procéder à un partage. [encre pâle et état de la page rendent la lecture très difficile mais voir doublon dans 3 E 408 du présent notaire, relevé par Roger Duranté]
3 E 408 Me Bourcier/4177	1582/11/23	Partage	Aumont (Nozières, le Bouschet)	MEISSONNIER Antoine, Pierre et Isabelle, ASTRUC Pierre	Antoine MEISSONNIER, sa fille, Isabelle MEISSONNIER, et le mari de celle-ci, Pierre ASTRUC, de Nozières (Aumont), et Pierre MEISSONNIER, du Bouschet (ibidem), frère d'Antoine, ont à se partager en 3 les droits d'accès au paturage commun de Nozières. Ils ont demandé à Jean JOUVE, ici présent, de régler ce partage (jours et périodes horaires). [C'est un doublon, en meilleur état, de l'acte du même jour chez le présent notaire dans 3 E 407 relevé par Roger Duranté]
3 E 408 Me Bourcier/4185	1582/00/00	Lodz	Aumont (Nozières, le bourg)	MEISSONNIER Jean, MARQUÈS Jeanne, DALMAS Antoine	[Il manque le début de l'acte] Un certain Antoine DALMAS applique le droit de lodz à Jean MEISSONNIER et Jeanne MARQUÈS, mariés, de Nozières (Aumont).
3 E 407 Me Bourcier/4019	1582/02/27	Obligation	Aumont (Buffeyrettes), Ste-Colombe-de- P. (Villerosset)	MERCIER (du) Antoine, DURAND Jean	Jean DURAND dit BARRE, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), a emprunté 58 sols tournois à Me Antoine du MERCIER, notaire royal de Buffeyrettes (Aumont).
3 E 409 Me Bourcier/4076	1584/03/22	Dot (quittance ou reconnaissance)	St-Urcize-15, Aumont (Buffeyrettes)	MOLLAT Antoine, BOUCHARENC Pierre et Louis	Pierre et Louis BOUCHARENC, père et fils, de Buffeyrettes (Aumont), ont reçu d'Antoine MOLLAT [écrit 'MOLLIAC'], marchand de St-Urcize-15, diocèse de St-Flour, beau-père dudit Louis, 33 écus 1/3 en déduction de la dot faite à Catherine MOLIAC, fille dudit Antoine, en son CM passé avec Louis BOUCHARENC devant Me Pierre CHALVET, notaire du Rouchat. Parmi les témoins, Pierre BOUCHARENC et Clément DELAPORTE, de Buffeyrettes.
3 E 408 Me Bourcier/4184	1582/00/00	Achat		MOULIN Guillaume et Jean, PRIEURET Jeanne	[Il manque le début de l'acte] Jean MOULIN, mari de Jeanne PRIEURET, vend à Guillaume MOULIN une terre qui doit faire partie des biens de Jeanne car elle devra ratifier cet acte.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 409 Me Bourcier/4110	1584/11/15	Droits (quittance)	Fau-de-P. (Vareilles)	MOULIN Jean et Isabelle	Isabelle MOULIN, fille de Jean MOULIN, de Vareilles (Fau-de-Peyre), vient de passer CM devant le présent notaire, ce jour, avec Jean MAUREL, fils d'Antoine MAUREL et de Catherine FOURNIER, de Villerousset (Ste-Colombe-de-Peyre). Pour la dot reçue, elle quitte son père de tous ses droits de légitime.
3 E 408 Me Bourcier/4172	1582/00/00	Quittance	Fau-de-P. (Beauregard)	MURET Jean, ASTRUC Jacques	Jacques ASTRUC, fils de Jean, de Beauregard (Fau-de-Peyre), tant en son nom qu'en celui de son père par qui il a promis de faire ratifier cet acte (procuration faite en 1581 chez Me Antoine VILLEMEJANE, notaire royal de Lunel-34, en Languedoc), reconnaît avoir reçu de Jean MURET, de Beauregard, cousin d'un autre MURET dit BRUNEL, 5 écus au soleil que ledit MURET devait audit BRUNEL par obligation consentie le 12/05/1577 devant le notaire de Lunel. [Il manque le début de l'acte, ce qui empêche de comprendre pourquoi les ASTRUC reçoivent cet argent à la place dudit BRUNEL]
3 E 407 Me Bourcier/4016	1582/10/14	Donation	Fau-de-P. (Beauregard)	MURET Jeanne, GIRARD Marguerite	Marguerite GIRARD, femme de Jean MURET, de Beauregard (Fau-de-Peyre), suite au CM reçu par le présent notaire et par Me Pierre CHALVET, notaire du Rouchat (Rimeize), et par lequel Jeanne MURET, leur fille, a promis d'épouser Jean GABRIAC, fils de feu Jean GABRIAC et de Jeanne TROUCEL, dudit lieu, exécute la promesse faite par son mari. Ce dernier avait promis de faire faire par sa femme donation de ses biens à leur fille. C'est le jour même du mariage religieux.
3 E 407 Me Bourcier/3870	1582/10/10	Quittance	Rimeize (le Vestit)	NEGRE Jacques, PRIEURET Jean	Jean PRIEURET, d'Aumont, a reçu de Jacques NEGRE, du Vestit (Rimeize), 4 écus au soleil 2/3 en remboursement partiel d'une obligation passée devant le présent notaire. Rédigé au Vestit dans la maison de Jean MIALANES en présence de ce dernier et de Etienne MIALANES, son frère, dudit lieu. Présent aussi, un Raymond NEGRE, d'Aumont.
3 E 409 Me Bourcier/4104	1584/10/17	Quittance	Le Buisson (Ressouches), Rimeize (le Vestit)	NEGRE Jean Jacques et autre Jean, MATHIEU Jean	Jean MATHIEU, marchand, de Ressouches (le Buisson), donne quittance à Jean et Jacques NEGRE, père et fils, du Vestit (Rimeize), absents, représentés par Jean NEGRE jeune, fils dudit Jacques, de tout ce que les 2 premiers nommés pouvaient lui devoir.
3 E 407 Me Bourcier/4046	1582/00/00	Non lu	Non lu	Non lu	[encre pâle et état de la page rendent la lecture impossible]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/3896	1582/09/23	Promesse	Termes (Bère), Aumont (Bouscas)	PAGÈS Antoine, MARQUÈS Bernard, MAIGNOL Isabelle	Ce jour, peu avant la récitation du présent contrat, Isabelle MAIGNOL, fille de feu Pierre MAIGNOL, nièce de Pierre PAGÈS, de Bère (Termes), a, devant le présent notaire, passé CM avec Bernard [appelé Philippe dans l'acte suivant] MARQUÈS, fils de feu Jean, de Bouscas (Aumont). Jean MAIGNOL, frère de l'épouse, a fait aussitôt, devant le présent notaire, en faveur du couple, quittance générale et rémission de tous ses droits. Compte tenu de cela, ledit Antoine PAGÈS promet aux nouveaux mariés même quittance et rémission au nom de Guillaume MAIGNOL, fils dudit feu Pierre, natif de Bère (Termes), demeurant à présent à Aigues-Mortes-30, en Languedoc. [A noter la formule raccourcie pour dater cet acte : "Les an et jour, heure et régnant que dessus". Le feuillet n'est pas à sa place : c'est l'acte du 09/10/1582 qui permet de dater cette rémission du 23/09/1582]
3 E 407 Me Bourcier/3965	1582/09/23	Droits (rémission)	Termes (Bère), Aumont (Bouscas)	PAGÈS Antoine, MARQUÈS Bernard, MAIGNOL Isabelle	Suite au CM de ce jour entre Bernard MARQUÈS, fils de feu Jean, de Bouscas (Aumont), et Isabelle MAIGNOL, fille de feu Pierre MAIGNOL, l'oncle de celle-ci, Pierre PAGÈS, de Bère (Termes), exécute vraisemblablement sa promesse [même jour, même registre]. [lecture très difficile à cause de l'état des feuilles]
3 E 407 Me Bourcier/4004	1582/07/22	Obligation	Fau-de-P. (les Gouttes, Salhens)	PAGÈS Béraud, BRESCHET Guillaume	Guillaume BRESCHET, des Salelles (Fau-de-Peyre), a fait un emprunt à Béraud [écrit "Bérald"] PAGÈS, des Gouttes (ibidem).
3 E 408 Me Bourcier/4153	1582/07/22	Obligation	Fau-de-P. (les Gouttes, Salelles)	PAGÈS Béraud, BRESCHET Guillaume	Guillaume BRESCHET, des Salelles (Fau-de-Peyre), doit du blé à Béraud [écrit "Bérald"] PAGÈS, des Gouttes (ibidem).
3 E 408 Me Bourcier/4200	1582/00/00	Obligation	Fau-de-P. (les Gouttes)	PAGÈS Béraud, BROS	[Il manque le début de l'acte et donc, le nom du débiteur] Obligation consentie en faveur de Béraud PAGÈS, des Gouttes (Fau-de-Peyre), et d'un certain BROS.
3 E 408 Me Bourcier/4200	1582/00/00	Obligation	Fau-de-P.	PAGÈS Béraud, BROS, BROS Guillaume	Obligation par Guillaume BROS dit DA, consentie en faveur de Béraud PAGÈS, des Gouttes (Fau-de-Peyre), et d'un certain BROS.
3 E 408 Me Bourcier/4200	1582/00/00	Obligation	Fau-de-P.	PAGÈS Béraud, BROS, GRAS Antoine	Obligation par Antoine GRAS, consentie en faveur de Béraud PAGÈS, des Gouttes (Fau-de-Peyre), et d'un certain BROS.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4200	1582/00/00	Obligation	Fau-de-P.	PAGÈS Béraud, BROS, GRAS Antoine	[Il manque le début de l'acte] Obligation par Antoine GRAS, consentie en faveur de Béraud PAGÈS, des Gouttes (Fau-de-Peyre), et d'un certain BROS.
3 E 408 Me Bourcier/4200	1582/00/00	Obligation	Fau-de-P.	PAGÈS Béraud, BROS, GRAS Antoine	[Il manque le début de l'acte] Obligation par Antoine GRAS, consentie en faveur de Béraud PAGÈS, des Gouttes (Fau-de-Peyre), et d'un certain BROS.
3 E 407 Me Bourcier/4005	1582/07/08	Précaire	Fau-de-P. (les Gouttes, Beauregard)	PAGÈS Béraud, FOURNIER Jean	Jean FOURNIER dit NEGRON, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu à Béraud [écrit "Bérald"] PAGÈS, des Gouttes (ibidem), une vache avec son veau pour 5 écus au soleil.
3 E 408 Me Bourcier/4199	1582/06/29	Obligation	Fau-de-P. (les Gouttes, les Salhens), la Chaze (las Bros)	PAGÈS Béraud, GRAS Antoine, FOURNIER Jean	Jean FOURNIER [dit PITOT, de las Bros (la Chaze),] reconnaît devoir du seigle à Béraud PAGÈS, des Gouttes (Fau-de-Peyre) et à Antoine GRAS, fils de feu Barthélemy, des Salhens (ibidem).
3 E 408 Me Bourcier/4202	1582/00/00	Précaire	Fau-de-P. (les Gouttes), Ste-Colombe-de-P. (la Brugeyrette)	PAGÈS Béraud, VIDAL Antoine	Antoine VIDAL, de la Brugeyrette (Ste-Colombe-de-Peyre), reconnaît tenir à précaire de Béraud PAGÈS, des Gouttes (Fau-de-Peyre), une vache avec son veau mâle.
3 E 407 Me Bourcier/4032	1582/03/20	Testament	Fau-de-P. (Beauregard)	PAGÈS Guillaume	Guillaume PAGÈS, de Beauregard (Fau-de-Peyre), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de son défunt père et de ses autres prédécesseurs. A Jean PAGÈS, son fils, 60 écus au soleil à commencer à payer quand il se mariera. En attendant, il sera nourri, chaussé, entretenu sur ses biens et habitera avec l'héritière. Dispositions en faveur du postume dont Marguerite ROUVIERE, sa femme, est enceinte. A Agnès et Marguerite PAGÈS, ses soeurs, 5 sols. Dispositions en faveur de Catherine PAGÈS, son autre soeur.
3 E 407 Me Bourcier/4032	1582/03/20	Testament	Fau-de-P. (Beauregard)	PAGÈS Guillaume	Suite de l'acte - A Isabelle PAGÈS, tante du testateur, 1 écus 2/3. Lègue 16 écus 2/3 à sa femme. Héritière universelle, Jeanne PAGÈS, autre fille du testateur. Il désigne lesdites Catherine PAGÈS, sa soeur, et Marguerite ROUVIERE, sa femme, comme tutrices de la personne et des biens des enfants. Parmi les témoins, Pierre PAGÈS, maréchal, de Rimeizette (Fau-de-Peyre). Acte suivi d'une déclaration sur les dettes.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4201	1582/00/00	Accord	Fau-de-P. (les Gouttes), Ste- Colombe-de-P. (la Brugeyrette)	PAGÈS Jean, VIDAL Marguerite et Antoine, BONNET Jeanne	[Il manque le début de l'acte] Sont au bord du procès Jean [lacune - page abîmée - c'est PAGÈS], des Gouttes (Fau-de-Peyre), comme mari "et conjointe personne" de Marguerite VIDAL, demandeur, d'une part, et Antoine VIDAL et Jeanne BONNET, mariés, ses beau-père et belle-mère, de la Brugeyrette (Ste-Colombe-de-Peyre), défenseurs, d'autre. Selon ledit PAGÈS, lors de son CM passé devant feu Me Jean BOULET, notaire de la Brugeyrette, la dot promise était conséquente (argent, bétail à cornes, robes et autres denrées), mais, alors que les dates de paiement étaient échues, il n'en avait rien reçu. Finalement, accord amiable. Parmi les témoins, Béraud PAGÈS.
3 E 407 Me Bourcier/3900	1582/10/09	Quittance	Aigues-Mortes, Termes (Bère)	PAGÈS Pierre et autre Pierre	Pierre PAGÈS, natif de Bère (Termes), vivant à présent à Aigues-Mortes, donne quittance à autre Pierre PAGÈS, son beau-frère, de Bère, du paiement de la somme arrêtée entre eux lors d'un contrat d'accord passé devant Me FERVAL [écrit "FERVAILH"], notaire d'Albaret. Parmi les témoins, Bernard MARQUÈS, frère de Philippe et mari d'Isabelle MAIGNOL.
3 E 408 Me Bourcier/4159	1582/10/09	Droits (quittance)	Termes (Bère)	PAGÈS Pierre et autre Pierre	Pierre PAGÈS dit PEYRONNET, de Bère (Termes), a reçu de autre Pierre PAGÈS, de Bère, son beau-frère, 11 écus 2/3 sur ses droits de légitime tels que fixés par les parties en un contrat d'accord passé devant Me FERVAL, notaire d'Albaret.
3 E 407 Me Bourcier/3987	1582/06/09	Quittance	Javols (le Cheylaret), Aumont (Buffeirettes)	PAGÈS Pierre, BOUCHARENC Etienne et Pierre	Me Pierre BOUCHARENC, praticien, de Buffeirettes (Aumont), atteste avoir reçu de Pierre PAGÈS et Etienne BOUCHARENC, gendre de ce dernier, du Cheylaret (Javols), jadis grangiers de la métairie dudit BOUCHARENC, sise à Buffeirettes, toutes les sommes d'argent prévues au contrat d'arrentement ou qu'il a pu leur prêter.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 409 Me Bourcier/4123	1584/12/21	Legs (quittance)	Aumont, Javols, Fau-de-P., Rimeize	Pauvres et nécessiteux, VALY Jean+ et Guillaume	Des pauvres et nécessiteux attestent avoir reçu de Guillaume VALY, fils de feu Jean VALY, du Cheilaret, 6 écus 2/3 en déduction du legs fait par feu Jean VALY plus vieux, frère dudit Guillaume, son héritier, en son testament dicté au présent notaire. Liste des bénéficiaires : Astruge BARRANDON, Marguerite BOULET, Jeanne BOULET, Jean BARRANDON, du Mas-Nau (Javols), Hélix GACHON, du Réal (ibidem), Delphine DELAPORTE, du Puech (Fau-de-Peyre), Jeanne VALY, femme de Jean MAGNE, du Moulin de Longuesagne [Javols], Isabelle PORTE, fille de Jean, de Longuesagne (ibidem), Jeanne PILLE, d'Aubugeyrettes (ibidem), Antoine PELAGAL, fils de Jean, du Cheilaret (Javols), Marguerite CONSTAND, dudit lieu, Béatrice ROUSSET, de Bigozes (Rimeize), Etienne [lacune du notaire] dit Lou [non lu], d'Orbaniac [Javols], [lacune du notaire] PORTEFAIX, fille de Vidal PORTEFAIX, de [non lu].
3 E 409 Me Bourcier/4123	1584/12/21	Legs (quittance)	Aumont, Javols, Fau-de-P., Rimeize	Pauvres et nécessiteux, VALY Jean+ et Guillaume	Suite de la liste des pauvres et nécessiteux bénéficiant d'un legs de feu Jean VALY, du Cheilaret (Javols), legs payé par Guillaume VALY, frère et héritier du défunt : Isabelle JOUVE, fille de feu Pierre JOUVE dit TIMON, de Chancelades (Aumont), Catherine [lacune du notaire] dite d'ASTIER, dudit lieu, Guillaume GRIMARD, maréchal, de Longuesagne (ibidem), Antoinette TROUCELIER, fille de Pierre TROUCELIER, de Tiracols (Javols), Marguerite TROUCELIER, fille de Jean TROUCELIER, Jean AMBERT, couturier, Delphine PARELLE dite DELPHINASSE, Marie ROUSSET, femme d'Etienne VALY, Jeanne BOULET, Catherine GACHON, femme de François TROUCELIER, Catherine [non lu], Isabelle BOIGEON dite NEGRETTE, Antonie CROUZET dite CHABANOL, Vidal BRUN, Isabelle ASTIER, fille d'Antoine ASTIER.
3 E 409 Me Bourcier/4123	1584/12/21	Legs (quittance)	Aumont, Javols, Fau-de-P., Rimeize	Pauvres et nécessiteux, VALY Jean+ et Guillaume	Suite et fin de la liste des pauvres et nécessiteux de Jésus-Christ bénéficiant d'un legs de feu Jean VALY, du Cheilaret (Javols), legs payé par Guillaume VALY, frère et héritier du défunt : Isabelle BOISSONNADE, fille de Blaise BOISSONNADE, Bernard LOMBARD, fils de Jean LOMBARD, aveugle, Catherine ROUSSET, Antonie BOISSONNADE, Marguerite CHABANON, femme dudit Vidal BRUN, Jeanne RAMADIER dite PAUQUETTE, d'Aumont, Antoine GACHON, de Monteils (ibidem).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 409 Me Bourcier/4125	1584/03/31	Legs (quittance)	Aumont, Javols, Fau-de-P., Rimeize	Pauvres et nécessiteux, VALY Jean+ et Guillaume	Des pauvres et nécessiteux attestent avoir reçu de Guillaume VALY, fils de feu Jean VALY, du Cheilaret, 6 écus 2/3 en déduction du legs fait par feu Jean VALY plus vieux, frère dudit Guillaume, son héritier, en son testament dicté au présent notaire. Liste des bénéficiaires : Isabelle d'ASTIER, du lieu de [non lu], paroisse Saint Jean, lèz-Serverette, Delphine CHALVET, fille de feu Jean CHALVET dit PAREL, Jeanne [non lu] vieille, Marie ROUSSET, femme d'Etienne VALY, Jean PORTEFAIX, fils de feu André, d'Aumont, Béatrice ROUSSET, fille de feu Durand ROUSSET, de Bigozes (Rimeize).
3 E 409 Me Bourcier/4125	1584/03/31	Legs (quittance)	Aumont, Javols, Fau-de-P., Rimeize	Pauvres et nécessiteux, VALY Jean+ et Guillaume	Des pauvres et nécessiteux attestent avoir reçu de Guillaume VALY, fils de feu Jean VALY, du Cheilaret, 6 écus 2/3 en déduction du legs fait par feu Jean VALY plus vieux, frère dudit Guillaume, son héritier, en son testament dicté au présent notaire. Suite de la liste des bénéficiaires : Isabelle PORTE, femme de Jean HERMET, de Longuesagne (Javols), Hélix GACHON, fille de feu Jean GACHON, du Réal (ibidem), Etienne BOUQUET, fils de Jean BOUQUET, de Longuesagne, Astruge ROUVIERE, veuve de François BARRANDON, du Cros (Javols), Jeanne BOULET, fille de Vincent BOULET, des Salhiens (ibidem), Marguerite BOULET, fille de feu Benoît BOULET, Antonia TROUCELIER, fille de Pierre TROUCELIER, de Tiracols (ibidem), Jeanne VALY, femme de Jean MAGNE, du Moulin (ibidem).
3 E 409 Me Bourcier/4125	1584/03/31	Legs (quittance)	Aumont, Javols, Fau-de-P., Rimeize	Pauvres et nécessiteux, VALY Jean+ et Guillaume	Des pauvres et nécessiteux attestent avoir reçu de Guillaume VALY, fils de feu Jean VALY, du Cheilaret, 6 écus 2/3 en déduction du legs fait par feu Jean VALY plus vieux, frère dudit Guillaume, son héritier, en son testament dicté au présent notaire. Suite et fin de la liste des bénéficiaires : Antoine GACHON, de Monteils (Aumont), Delphine [lacune - c'est DELAPORTE], veuve de Durand BOULET, du Puech (Fau-de-Peyre), Antoine PELAGAL, fils de Jean, du Cheilaret (Javols), Jeanne PILLE, fille de feu Vidal PILLE, d'Aubugeyrettes (ibidem), Catherine MONTEIL, femme de Jean [lacune], de Tiracols (ibidem).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4214	1582/09/16	CM	St-Just-15, Fau- de-P. (moulin de Beauregard)	PELEGRY Etienne, PAGÈS Jeanne	Etienne PELEGRY, du Saladou (St-Just-15), et Jeanne PAGÈS, fille de feu Guillaume PAGÈS, du Moulin de Beauregard (Fau-de-Peyre), et de Marguerite ROUVIERE, promettent de s'épouser. Le fiancé est assisté de autre Etienne et Jean PELEGRY, ses frères ; la fiancée, , sa mère, de Catherine PAGÈS, sa tante, et Jean ROUVIERE, son oncle maternel. Le fiancé apportera à son épouse 33 écus d'or. Il fera faire une robe à la mère de la fiancée et offrira 2 brebis à la tante. [Haut des pages détruit, ce qui prive de certains détails du contrat mais l'essentiel est là. Pour le hameau de St-Just, on lit "del S..." C'est vraisemblablement le Saladou]
3 E 407 Me Bourcier/4047	0000/00/00	CM	Non lu	PELEGRY, PAGÈS Jeanne	[...] PELEGRY [écrit "PELEGRY"] et Jeanne PAGÈS
3 E 407 Me Bourcier/3992	1582/07/14	Dot (quittance ou reconnaissance)	Serverette	PIGIERE Guillaume+, Raymond et Antoinette, ROUSSET Vidal	[Pages en mauvais état - lecture difficile mais grâce au doublon lu dans 3 E 408 du présent notaire relevé par Roger Duranté on arrive à reconstituer l'acte] Quittance pour les hoirs, héritiers et bien-tenants de feu Raymond FIGIERE et pour Antoine FABRE, muletier de Serverette. Concerne François ROUSSET et son fils, Vidal. L'un des deux est veuf de Antoinette FIGIERE, sa 1ère femme. Il s'agit de la dot constituée à cette dernière tant par feu Guillaume FIGIERE, père d'antoinette et aïeul dudit Vidal que par feu Raymond FIGIERE.
3 E 407 Me Bourcier/3979	1582/05/01	Dot (quittance ou reconnaissance)	Aumont, les Bessons (la Rochette)	POUDEROUX Claude+ et Jean, BOUCHARENC Jean	Jean BOUCHARENC, de la Rochette (les Bessons), comme "mari et conjointe personne" de feu Claude POUDEROUX, a reçu de Jean POUDEROUX, fils de feu Pierre, son neveu, d'Aumont, 21 écus d'or, somme arrêtée en un acte de transaction passé entre parties sur le règlement de la dot faite à sa défunte femme (accord chez feu Me Jean BOISSONNADE, notaire de Marchastel, le 24/04/1580). Le CM avait été passé devant feu Me CHABANON, notaire du Rouchat (Rimeize). Parmi les témoins, Me André POUDEROUX, clerc, d'Aumont.
3 E 407 Me Bourcier/3981	1582/00/19	Quittance	Aumont	POUDEROUX Jean, GACHON Jacques	[Pages en très mauvais état] Jacques GACHON, d'Aumont, donne quittance à Jean POUDEROUX, dudit lieu, du paiement d'arriérés de censive.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/4005	1582/10/20	CM	Aumont, Fontans (Malavieillettes)	POUDEROUX Jean, PEZON Catherine	Jean POUDEROUX vieux, fils de feu Pierre POUDEROUX, d'Aumont, avec honnête fille [1ères noces] Catherine PEZON, fille de Guillaume PEZON, de Malavieillettes (Fontans). La dot : 100 écus d'or, 4 robes, 2 couvertures, 2 draps, les habits menus, 6 brebis de port. [acte non terminé ; on n'en saura pas plus]
3 E 408 Me Bourcier/4216	1582/09/16	Achat	Rimeize (le Rouchat), Aumont (Monteils)	POUGET, GACHON Jacques	Jacques GACHON, de Monteils (Aumont), vend un champ (confronts) à un certain POUGET, du Rouchat (Rimeize). Ceci permet d'effacer une dette dont le vendeur était redevable comme débiteur principal et l'acheteur comme plège envers Jean CHALVET jeune, fils de Jean, de St-Chély (obligation consentie devant Me Vidal BENEL, notaire de St-Chély).
3 E 407 Me Bourcier/4061	1582/00/14	Non lu	Aumont	PRIEURET Jean	[page très abîmée - nous n'avons que les 1ères lignes de l'acte, en dernière page du registre - le reste est perdu]
3 E 408 Me Bourcier/4163	1582/10/00	Quittance		PRIEURET, ASTRUC	[fin d'un acte dont il ne reste presque plus rien] On comprend seulement qu'il s'agit d'une quittance qui fait suite à un accord passé devant le présent notaire le 14/09/1581. Un certain PRIEURET atteste avoir été payé par des ASTRUC, ses débiteurs.
3 E 407 Me Bourcier/3874	1582/11/21	Legs (quittance)	Fau-de-P. (le Puech), Javols (le Cheylaret), St-Chély	PROUZET Antoinette, FORESTIER Philippe+, TROUCELIER Jean et Pierre+	Jean TROUCELIER, tisserand, de St-Chély, comme tuteur et administrateur de la personne et des biens des enfants de feu Pierre TROUCELIER, son frère, qui vivait au Cheylaret (Javols), a reçu des hoirs de feu Philippe FORESTIER, qui était du Puech (Fau-de-Peyre), 1 écu au soleil et 19 sols tournois sur ce que ledit feu FORESTIER devait audit feu TROUCELIER selon la déclaration qu'il fit en son testament dicté au présent notaire le 06/10 "dernier passé". [Expression curieuse. Rien dans ce registre en octobre 1582. Ou le testament est perdu ou il s'agit de 1581]. C'est Antoinette PROUZET, veuve dudit FORESTIER, qui a demandé au notaire de transcrire cette quittance en un acte.
3 E 407 Me Bourcier/3886	1582/02/08	Quittance	Aumont (le Crouzet)	RAMADIER Jean, Antoinette et Agnès, COURNUT Jean	Contre 1 écu au soleil, Jean COURNUT jeune, du Crouzet (Aumont), quitte les héritiers et bien tenants de feu Jean RAMADIER, représentés par trois des frères et sœurs, Jean, Antoinette et Agnès RAMADIER, dudit lieu, de tout ce que leur défunt père, ou ses prédécesseurs, pouvait lui devoir.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4200	1582/00/00	Obligation	Aumont (le Crouzet), Ste- Colombe-de-P. (Villerosset)	RAMADIER Jean, DURAND	Un certain DURAND [prénom non lu - Laurent?] dit DEL FOUR, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), achète 13 agneaux à Jean RAMADIER, du Crouzet (Aumont), et reconnaît lui devoir 4 écus pour cet achat.
3 E 410 Me Bourcier/4139	1585/10/18	Dot (reconnaissance ou quittance)	Javols (l'Escurette), Fournels	RESSOUCHES Jean, CHARRIERE Pierre	Pierre CHARRIERE, de Fournels, a reçu de Jean RESSOUCHES, son beau-frère, de l'Escurette (Javols), 5 écus au soleil et 1/3 d'écu valant 60 sols tournois chacun et une couverture neuve, sur la dot faite par ce dernier à Marie RESSOUCHES en son CM passé avec ledit CHARRIERE devant feu Me Jean DALMAS, notaire d'Aumont.
3 E 407 Me Bourcier/4050	1582/10/00	Quittance	Les Bessons (Combret), Aumont	REVERSAT Jean, CROUZET Etienne	Etienne CROUZET, tisserand, d'Aumont, a reçu de Jean REVERSAT, de Combret (les Bessons), 15 écus au soleil sur une somme de 26 écus que ce dernier lui doit (obligation consentie devant Me Pierre CHALVET). [encre pâle et état de la page rendent la lecture très difficile]
3 E 408 Me Bourcier/4173	1582/00/00	Quittance	Les Bessons (Combret), Aumont	REVERSAT Jean, CROUZET Etienne	[Il manque le début de l'acte. C'est un doublon ; acte déjà vu chez le présent notaire dans 3E 407 relevé par Roger Duranté] Etienne CROUZET, [tisserand, d'Aumont], a reçu de Jean REVERSAT, de Combret (les Bessons), 15 écus 1/3 sur les 26 écus 2/3 que ce dernier lui doit par une obligation consentie devant Me Pierre CHALVET. L'acte est suivi d'une note datée du 06/09/1583 et qui fait état d'une quittance de 4 écus 2/3.
3 E 409 Me Bourcier/4087	1584/08/20	Quittance	Les Bessons (Veyres), Rimeize (le Vestit)	REVERSAT Jean, NEGRE Jean	Jean NEGRE plus jeune, du Vestit (Rimeize), a reçu de Jean REVERSAT, de Veyres (les Bessons), en paiement d'une dette (obligation chez le présent notaire le 10/10/1582). Combinaison financière à laquelle participent Jean et Philippe TROUCELIER, père et fils, du Mas-Nou (Javols), habitant à présent Tiracols (ibidem).
3 E 407 Me Bourcier/3873	1582/11/26	Pacte de rachat	Javols (Longuesagne)	RIEUTORT François, BARRANDON François	Pacte de rachat accordé par François BARRANDON, de Longuesagne (Javols), à François RIEUTORT, dudit lieu, sur les 2 terres qu'il vient de lui vendre.
3 E 409 Me Bourcier/4105	1584/11/02	Achat	La Chaze (Vimenet)	RIEUTORT Jean, RAMADIER Jean	Jean RAMADIER, de Vimenet (la Chaze), vend une devèze (confronts) à Jean RIEUTORT, fils de feu Jean, dudit lieu, absent, représenté par Catherine SAGNE, sa mère.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/3967	1582/00/00	Testament	Fontans (les Estrets)	RIMEIZE Pierre	[lecture très difficile à cause de l'état des feuilles + pages perdues - on n'a ni le début ni la fin] Legs à Blaise et Delphine RIMEIZE, ses enfants. Ils sont jeunes et devront être nourris, chaussés, entretenus dans sa maison jusqu'à leur mariage. Autre fille, Isabelle RIMEIZE. Dispositions en faveur de sa femme, une BOURCIER. Comme elle est enceinte, dispositions en faveur du postume. Héritier universel, Arnaud RIMEIZE, 1er fils du testateur (Me Roux - 14/02/1590). Ledit Arnaud RIMEIZE est allé dans le bas-Languedoc, à St-Thibéry, diocèse d'Agde. Jean RIMEIZE, resté au pays, défend leurs intérêts. [A rapprocher de Me Roux - 3 E 14819 accord du 14/02/1590 -
3 E 407 Me Bourcier/3967	1582/00/00	Testament	Fontans (les Estrets)	RIMEIZE Pierre	Suite de l'acte - Il y a procès en instance entre Jean RIMEIZE, fils de feu Pierre, des Estrets (Fontans), tant en son nom qu'en celui de Arnaud RIMEIZE, son frère, demandeurs, d'une part, et Vidal ROUSSET, défendeur, tous laboureurs dudit lieu. Jean a une procuration du 14/11/1589 reçue par Me Guillaume CANET, notaire de St-Thibery-34 [écrit "HIBER"], diocèse d'Agde, au bas Languedoc. Le différend porte sur des terres achetées par ledit ROUSSET et qui faisaient partie de la métairie dudit feu RIMEIZE, terres vendues par ce dernier ou par Marguerite BOUSSUGE, sa 2de épouse. C'est une action en désistement. Finalement, accord amiable.]
3 E 407 Me Bourcier/3878	1582/03/10	CM	Ste-Colombe-de-P. (Couffinet), Aumont (le Crouzet)	ROME Jean, MASBO Isabelle	Jean ROME vieux, de Couffinet (Ste-Colombe-de-Peyre), avec Isabelle MASBO, fille de Jean MASBO, veuve de Jean BRUEIL, habitante du Crouzet (Aumont). La fiancée se constitue en tous ses biens. Parmi les témoins, Jean ROME jeune, de Couffinet, frère de l'époux.
3 E 409 Me Bourcier/4085	1584/00/00	Quittance	Serverette	ROUSSET Denis, BLANQUET Antonie	Il n'y a que le titre mais avec une mention marginale : "enregistré au protocole de l'année 1582". C'est une quittance pour Denis ROUSSET et Antonie BLANQUET, mariés, de Serverette.
3 E 408 Me Bourcier/4195	1582/06/00	Arrentement	Aumont, St-Léger-de-Peyre	ROUSSET François, CHALQUET Claude, MERLE Jean	Claude CHALQUET, d'Aumont, ayant procuration et mandat de Jean MERLE, de St-Léger-de-Peyre, a baillé à ferme à François ROUSSET, hôte, d'Aumont, un pré appartenant audit MERLE qui l'avait acquis d'André MAUREL, de Grandviala (la Chaze). Voir conditions de l'arrentement.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/3959	1582/07/18	Vente casuelle	Fontans (les Estrets)	ROUSSET Vidal, SAINT-LEGER Jean	Jean SAINT-LEGER, des Estrets (Fontans), emprunte 10 écus d'or au soleil à Vidal ROUSSET, son beau-frère, dudit lieu. Modalités de remboursement. Hypothèque d'une terre.
3 E 409 Me Bourcier/4093	1584/10/22	Réquisition et protestation	Marvejols, Fau-de-P.	SAGNE (de la) Louis, habitants de Fau-de-Peyre	A Beauregard (Fau-de-Peyre), devant la maison de Jean FOURNIER dit NEGRON. A été présent noble Louis de la SAGNE, habitant de Marvejols, comme procureur général et fondé de pouvoir de noble Antoine de SAURIN, seigneur de St-André-de-Valborgne, pour lever au nom de ce dernier les décimes dues au roi [impôt sur les bénéfices ecclésiastiques]. Ledit Louis de la Sagne s'adresse aux habitants de Fau : Jean ALIXANDRE, Jean BONNET, Jean PELLEGRY, du bourg, ledit FOURNIER et Jean BOUT, de Beauregard. Il leur annonce que, pour récupérer la somme de 41 écus 44 sols 4 deniers tournois due par le prieur de Fau-de-Peyre (montant de la décime de l'année 1583), il leur réclame 89 setiers de blé-seigle.
3 E 409 Me Bourcier/4093	1584/10/22	Protestation	Marvejols, Fau-de-P.	SAGNE (de la) Louis, habitants de Fau-de-Peyre	Même sorte de protestation que l'acte précédent du même jour, adressée, cette fois-ci, à Pierre CHALVET, de Vareilles (Fau-de-Peyre) et Aldebert ASTRUC, de Fau.
3 E 407 Me Bourcier/3947	1582/09/06	Lodz	Fontans (les Estrets), St-Alban	SAINT-LEGER Raymond, ROUFFIAC Gabriel	M ^e Gabriel ROUFFIAC, notaire de St-Alban, rentier de la commanderie du mandement et seigneurie des Estrets [Fontans], applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Raymond SAINT-LEGER, fils de feu Guillaume, des Estrets (acte reçu par M ^e Pierre CHALVET).
3 E 409 Me Bourcier/4069	1584/01/09	Rapport	Rimeize (le Crouzet), St-Sauveur-de-P. (Aubigeyres), Javols (Tiracols)	SARRAZIN Barthélemy, COURET Antoine, BRUNEL Barthélemy, TROUCELIER Etienne et Jean	Barthélemy SARRAZIN [écrit "SARRAZI"] du Crouzet (Rimeize), Antoine COURET, consul en la terre et baronnie de Peyre, d'Aubigeyres [St-Sauveur-de-Peyre]), et Barthélemy BRUNEL, de Tiracols (Javols), remettent un rapport suite au contrat de vente d'un pré passé entre Etienne TROUCELIER, fils de feu Pierre, d'une part, et Jean TROUCELIER, fils de feu Laurent, d'autre part, tous deux de Tiracols (12/12/1583 devant le présent notaire). Lesdits SARRAZIN, agissant au nom de Jean, COURET, au nom d'Etienne, MAUREL, en qualité de tiers, sont allés sur le terrain et ont remis leur rapport. Voir détail.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4184	1582/00/00	Lodz	Aumont	SARRAZIN Jean, DALMAS Antoine	[Il manque le début de l'acte] Un certain Antoine DALMAS applique le droit de lodz à l'achat d'une moitié de maison par Jean SARRAZIN, d'Aumont à un certain Jean AMBERT.
3 E 408 Me Bourcier/4193	1582/00/00	Permutation	La Chaze (Grandviala)	SARRUT, GRAS	[Il manque le début de l'acte] Echange de terres entre un certain SARRUT et un certain GRAS.
3 E 410 Me Bourcier/4140	1585/11/03	Obligation	Fau-de-P. (Rimeizenc)	TARDIEU Jean, CHALVET Jean	Jean CHALVET, fils de feu Durand, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), reconnaît devoir à Jean TARDIEU vieux, dudit lieu, 5 écus au soleil pour l'achat d'une vache avec son veau tendron. Hypothèque d'un champ (confronts).
3 E 407 Me Bourcier/3903	1582/10/16	Transaction	St-Chély, Rimeize	TEULON Raymond, BOURCIER Jacques	Il y a procès en instance entre Raymond TEULON, hôte, de St-Chély, demandeur, d'une part, et Jacques BOURCIER, fils de feu Jean, de Rimeize, défendeur, d'autre. Le demandeur, voulant se faire payer une dette dudit feu BOURCIER envers lui (obligation reçue par feu Me Isaac ENGELVIN), avait fait saisir ledit Jacques BOURCIER en sa qualité d'héritier de son père. Avatars judiciaires puis accord amiable.
3 E 407 Me Bourcier/4029	1582/10/22	Obligation	St-Chély, Aumont	TEULON Raymond, MASBO Brengon	Brengon MASBO, tisserand, d'Aumont, reconnaît devoir à Raymond TEULON, de St-Chély, 1 écu au soleil dû tant par lui-même que par Jean MASBO, son fils.
3 E 407 Me Bourcier/3972	1582/05/16	Obligation	St-Chély (Billières), Aumont (le Crouzet)	TEULON Raymond, RAMADIER Jean	Jean RAMADIER, du Crouzet (Aumont), demeurant à présent à Billières, lès-St-Chély, a emprunté à Raymond TEULON, hôte, de St-Chély, 3 écus d'or 2/3. Modalités de remboursement.
3 E 409 Me Bourcier/4103	1584/10/19	Dot (quittance ou reconnaissance)	Ribennes (le Mazel, le bourg), Javols (Moulin de Longuesagne)	TICHIT Pierre, GRIMAL Jean, TROUCELIER Durand+ et Catherine	Jean GRIMAL, de Ribennes, comme mari de Catherine TROUCELIER, qui devra ratifier, a reçu de Pierre TICHIT, [du Mazel de Ribennes], héritier et bien-tenant de feu Durand TROUCELIER, son beau-frère, qui, en son vivant, habitait le moulin de Longuesagne (Javols), 6 écus 2/3 que ledit feu TROUCELIER devait audit GRIMAL pour les causes contenues en son CM passé avec ladite Catherine devant Me Guillaume CROUZET, notaire de Serverette.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4164	1582/00/00	Quittance	Ribennes (le Mazel), Javols (Longuesagne)	TICHIT Pierre, RIEUTORT	[Il manque le début de l'acte] C'est une quittance de 5 écus au soleil sur le prix d'un pré, d'un champ et d'un pastoral vendus par un certain RIEUTORT à feu Durand TROUCELIER, de Longuesagne (Javols). Acte de vente passé devant Me Jean ALARY, notaire de Serverette. C'est Pierre TICHIT, du Mazel (Ribennes), beau-frère dudit feu Durand, qui paye en tant que son héritier [voir testament de Durand TROUCELIER le 09/10/1582 chez le présent notaire dans 3 E 407 relevé par Roger Duranté].
3 E 407 Me Bourcier/4001	1582/10/17	Quittance	Javols (Longuesagne)	TICHIT Pierre, RIEUTORT Philippe	Philippe RIEUTORT, du moulin de Longuesagne (Javols), a reçu de Pierre TICHIT, héritier et bien-tenant de feu Durand TROUCELIER, son beau-frère, habitant dudit lieu, un écu d'or sur le prix d'un achat fait par ledit feu TROUCELIER audit RIEUTORT (acte chez Me Jean ALARY, notaire de Serverette).
3 E 407 Me Bourcier/3867	1582/08/14	Quittance	Aumont (la Chazotte, le bourg, le Crouzet)	TONDUT Durand, YVERNAT Guyot, TARDIEU Jeanne, HOSTALIER Jean	Guyot YVERNAT, mari en 2des noces de Jeanne TARDIEU, habitant Aumont, agissant en son nom, ainsi qu'en celui de sa femme et de son filiaître, Jean HOSTALIER, fils de ladite TARDIEU, du Crouzet (ibidem), quitte pour 1 écu au soleil 2/3 Durand TONDUT, de la Chazotte (ibidem), de tous arriérés de censive et taille dus pour les biens et propriétés leur ayant appartenu ou à leurs prédécesseurs et que ce dernier possède. Réciproquement, ledit TONDUT quitte l'autre partie du paiement des tailles dont il était collecteur pour la paroisse d'Aumont.
3 E 407 Me Bourcier/3868	1582/09/05	Ratification	Aumont (la Chazotte, le bourg, le Crouzet)	TONDUT Durand, YVERNAT Guyot, TARDIEU Jeanne, HOSTALIER Jean	Jean HOSTALIER, fils de Jeanne TARDIEU, du Crouzet (Aumont), ratifie la quittance donnée par son parâtre, Guyot YVERNAT, mari de sa mère en 2des noces, habitant Aumont, devant le présent notaire [le 14/08 dernier - même registre], à Durand TONDUT, de la Chazotte (ibidem).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4209	1582/08/14	Quittance	Aumont (la Chazotte, le bourg, le Crouzet)	TONDUT Durand, YVERNAT Guyot, TARDIEU Jeanne, HOSTALIER Jean	[Double d'un acte lu chez le présent notaire dans 3 E 407 relevé par Roger Duranté] Guyot YVERNAT, mari en 2des noces de Jeanne TARDIEU, habitant Aumont, agissant en son nom, ainsi qu'en celui de sa femme et de son filiâtre, Jean HOSTALIER, fils de ladite TARDIEU, du Crouzet (ibidem), quitte pour 1 écu au soleil 2/3 Durand TONDUT, de la Chazotte (ibidem), de tous arriérés de censive et taille dus pour les biens et propriétés leur ayant appartenu ou à leurs prédécesseurs et que ce dernier possède. Réciproquement, ledit TONDUT quitte l'autre partie du paiement des tailles dont il était collecteur pour la paroisse d'Aumont. Note marginale : le 05/09/1582 ledit HOSTALIER ratifie l'acte.
3 E 407 Me Bourcier/4029	1582/02/27	Quittance	Aumont (les Huttes, le bourg)	TROUCEL Antoine, ASTRUC Durand	Durand ASTRUC, charpentier, d'Aumont, a reçu de Me Antoine TROUCEL, bachelier en droits, des Huttes (ibidem), 2 écus 2/3 en or sur le prix fait pour un meuble que ce dernier a commandé (prix de 4 écus 2/3 en or accordé "de paroles" entre parties).
3 E 407 Me Bourcier/3909	1582/10/09	Testament	Javols (Longuesagne)	TROUCELIER Durand	Durand TROUCELIER, de Longuesagne (Javols), "fâché [= affligé] et mal disposé de sa personne" [= très malade]", dispose de ses biens. Sépulture au cimetière paroissial, dans la tombe de feu Louise RIEUTORT, sa mère. A Jean VIDAL et Anne CELLIER, mariés, ses beau-frère et belle-soeur, du Mazel (Ribennes), 6 écus au soleil 2/3 pour tous droits sur les biens à lui advenus par le décès de Catherine CELLIER, sa femme. Même legs à Isabelle TROUCELIER, sa soeur. A Jeanne TROUCELIER, son autre soeur, 3 écus au soleil 1/3. A autre Jeanne TROUCELIER, et à Catherine TROUCELIER, ses autres soeurs, 5 sols. Legs à Louis PONTIER, fils de feu Antoine, son neveu, pour les services qu'il en a reçus pendant sa maladie. Héritier universel, Pierre TICHIT, du Mazel (Ribennes), son beau-frère. L'acte est suivi d'une déclaration sur une reconnaissance faite à sa défunte femme et sur des obligations. {On retrouve le même acte dans 3 E 408, du même notaire, avec des lacunes dues à l'état des pages]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4160	1582/10/09	Testament	Javols (Longuesagne)	TROUCELIER Durand	Durand TROUCELIER, de Longuesagne (Javols), malade dans son lit, dispose de ses biens. Sépulture au cimetière paroissial, dans la tombe de sa défunte mère et autres prédécesseurs. A Jean VIDAL et Anne CELLIER, mariés, ses beau-frère et belle-soeur, du Mazel (Ribennes), 6 écus au soleil 2/3. Même legs à Isabelle TROUCELIER, sa soeur. A Jeanne TROUCELIER, son autre soeur, 3 écus au soleil 1/3. A autre Jeanne TROUCELIER, et à Catherine TROUCELIER, ses autres soeurs, 5 sols. Legs à [Louis PONTIER, [fils de feu Antoine, son neveu]. Héritier universel, Pierre TICHIT, du Mazel (Ribennes), mari de Marguerite CELLIER, ses beau-frère et belle-soeur. [Acte avec des lacunes dues à l'état des pages mais déjà présent dans 3 E 407, ce qui permet de reconstituer la totalité du testament]
3 E 409 Me Bourcier/4071	1584/02/06	Quittance	Javols (Tiracols)	TROUCELIER Etienne et Jean	Suite au rapport de prudhommes [voir, même registre, le 09/01/1584] sur la valeur d'une terre, Jean TROUCELIER, fils de feu Laurent, de Tiracols (Javols), reconnaît avoir reçu d'Etienne TROUCELIER, fils de feu Pierre, desdits lieu et paroisse, le paiement contenu dans le rapport.
3 E 409 Me Bourcier/4126	1584/01/04	Quittance	Javols (Tiracols), Aumont (les Hutttes)	TROUCELIER Etienne et Jean, TROUCEL Antoine, MORÉ Etienne	Monsieur maître Antoine TROUCEL, bachelier en droit, des Hutttes (Aumont), a procuration de sire Etienne MORÉ, son beau-frère, seigneur de Ferluquet, pour faire payer en espèces et en nature les débiteurs de toutes sortes dudit seigneur (procuration reçue par Me Jean CHALMETON, notaire de St-Alban). Dans ce cadre, il atteste avoir reçu d'Etienne TROUCELIER, fils de feu Pierre, de Tiracols (Javols), absent, représenté par Jean TROUCELIER, son frère, dudit lieu, 13 écus 1/3. Ils étaient dus suite à la vente d'un pré audit Etienne le 12/12/1583 devant le présent notaire, par Jean TROUCELIER, fils de feu Laurent, dudit lieu. Cette somme était une partie de ce que ledit Jean TROUCELIER, fils de feu Laurent, devait au sieur MORÉ.
3 E 409 Me Bourcier/4067	1584/01/23	Quittance	Javols (Tiracols, Mas-Nou)	TROUCELIER Etienne, Jean, autre Jean et Philippe	Philippe TROUCELIER, fils de Jean, du Mas-Nou (Javols), tant en son nom qu'en celui de son père, reconnaît avoir reçu de Etienne TROUCELIER, fils de feu Pierre, de Tiracols (ibidem), 1 écu 2/3 que ledit Etienne était tenu de payer au nom de Jean TROUCELIER, fils de feu Laurent, de Tiracols, "comme à plein est fait mention" dans un contrat de vente passé devant le présent notaire le 12/12/1583.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4157	1582/10/06	Ratification	Javols (le Cheylaret)	TROUCELIER Isabelle	Isabelle TROUCELIER confirme la donation de la moitié de ses biens faite par elle lors de son CM avec Pierre TROUCELIER, du Cheylaret (Javols), en faveur de leurs enfants.
3 E 407 Me Bourcier/3926	1582/10/06	Ratification	Javols (le Cheylaret)	TROUCELIER Isabelle et Pierre	Isabelle TROUCELIER, femme en 2des nocces de Pierre TROUCELIER, du Cheylaret (Javols), confirme la donation de la moitié de ses biens qu'elle fit aux enfants dudit TROUCELIER lors de son CM passé avec lui devant feu Me Pierre ENGELVIN, notaire d'Aumont, précisant que les enfants de son 1er mariage avec [N.N.] SOUCHON ne devront rien réclamer sur la moitié donnée. Parmi les témoins, Antoine VALY et ses 2 fils, Guillaume et Jacques VALY, du Cheylaret.
3 E 408 Me Bourcier/4174	1582/00/00	Obligation		TROUCELIER Jean	Quelqu'un a fait un emprunt en nature pour la valeur de 16 écus au soleil à Jean TROUCELIER (1 velle, 1 vache avec son veau, 1 brebis et 1 mouton). Conditions de remboursement et hypothèque de 2 terres (confronts).
3 E 409 Me Bourcier/4085	1584/08/20	Dot (quittance ou reconnaissance)	Javols (Tiracols), le Pêcher (Aumont)	TROUCELIER Jean et Philippe, CHARRIERE Guillaume, REVERSAT Jean et Guillaume	Guillaume CHARRIERE et Guillaume REVERSAT, du Pêcher (Aumont), et Jean REVERSAT, père dudit Guillaume, de Veyres (les Bessons), reconnaissent avoir reçu de Jean et Philippe TROUCELIER, père et fils, du Mas-Nou (Javols), habitant à présent Tiracols (ibidem), 16 écus 2/3 sur la dot faite par lesdits TROUCELIER à Antoinette TROUCELIER, fille dudit Jean, lors de son CM passé avec ledit Guillaume devant feus Me Jean DALMAS et Eymard ENJALVIN, notaires d'Aumont.
3 E 409 Me Bourcier/4130	1584/01/13	Promesse	Javols (Tiracols), Aumont (les Hutttes)	TROUCELIER Jean, TROUCEL Antoine, MORÉ Etienne	Maître Antoine TROUCEL, bachelier en droit, des Hutttes (Aumont), à la requête de sire Etienne MORÉ, son beau-frère, seigneur de Ferluquet, dont il a procuration, a obtenu lettres de remise du tribunal de Nîmes et fait saisir Jean TROUCELIER, fils de feu Laurent, de Tiracols (Javols), pour impayés.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 407 Me Bourcier/3887	1582/02/08	Bail en paiement	Javols (le Cros), Aumont (le Crouzet)	TROUCELIER Luc, RAMADIER Jean, Antoinette et Agnès	Jean, Antoinette et Agnès RAMADIER, frère et sœurs, enfants de feu Jean RAMADIER, habitants du Crouzet (Aumont), tant en leur nom qu'en celui de leurs autres frères et sœurs, qui devront ratifier ce contrat, ont vendu à Luc TROUCELIER, du Cros (Javols), 3 terres d'un seul tenant (confronts). Ils ne reçoivent pas d'argent : c'est un bail en paiement d'une dette de leur défunt père.
3 E 407 Me Bourcier/3849	1582/10/06	Testament	Javols (le Cheylaret)	TROUCELIER Pierre	Pierre TROUCELIER, du Cheylaret (Javols), est "bien mal disposé et fâché [= affligé] de sa personne" [= très malade]. Sépulture : au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Parmi les prêtres qu'il charge de ses honneurs funèbres il désigne nommément messieurs maîtres Guigou MEISSONNIER, prêtre de Fau-de-Peyre, François BOULET, prêtre d'Aumont. A Isabelle TROUCELIER, sa femme, pour la remercier de ses services quotidiens pendant sa maladie, 3 écus au soleil 1/3. Héritiers universels à parts égales, Jean TROUCELIER, son fils, et Claude et Agnès TROUCELIER, ses filles, ainsi que le ou les enfants postumes dont sa femme est enceinte. Il désigne comme tuteurs de la personne et des biens de ses enfants, ses frères, Jean TROUCELIER, de Tiracols (Javols) et autre Jean TROUCELIER, de St-Chély, ainsi que sa femme. Parmi les témoins, Antoine VALY et ses 2 fils, Guillaume et Jacques. [ce testament se retrouve aussi à la même date dans 3 E 408, autre registre du présent notaire]
3 E 407 Me Bourcier/3852	1582/10/06	Déclaration	Javols (le Cheylaret)	TROUCELIER Pierre	Pierre TROUCELIER, du Cheylaret (Javols), complète son testament, rédigé ce jour devant le présent notaire, par 2 déclarations, l'une sur des créances en sa faveur de nombreuses personnes, dont Jean CHABANON, de Longuesagne (Javols), par obligation reçue par Me Hilaire BRUGERON ; François BRUNET, des Huttes (Aumont) ; Blaise MEISSONNIER, de Chancelades (ibidem) ; l'autre sur ses propres dettes. Voir détail et références notariées.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 408 Me Bourcier/4154	1582/10/06	Testament	Javols (le Cheylaret)	TROUCELIER Pierre	Pierre TROUCELIER, du Cheylaret (Javols), malade, désigne pour sa sépulture, au cimetière paroissial, la tombe de ses prédécesseurs. Pour ses funérailles, il demande la présence de Guigou MEISSONNIER, curé de Fau-de-Peyre, et François BOULET, un des prêtres d'Aumont. A Isabelle TROUCELIER, sa femme, 3 écus au soleil 1/3. Héritiers universels, par parts égales, Jean, Claude (F) et Agnès TROUCELIER, ses fils et filles, ainsi que le posthume dont sa femme est enceinte.
3 E 408 Me Bourcier/4154	1582/10/06	Testament	Javols (le Cheylaret)	TROUCELIER Pierre	Suite de l'acte - Il nomme exécuteurs testamentaires et administrateurs des biens et des personnes de ses enfants, Jean et autre Jean TROUCELIER, ses frères, qui habitent, l'un, à Tiracols (Javols), l'autre à St-Chély, ainsi que sa femme et Jean TROUCELIER, son beau-frère, de Longuesagne (Javols). Parmi les témoins, Antoine VALY, du Cheylaret, et Guillaume et Jacques VALY, ses fils. Acte suivi d'une déclaration sur dettes ou créances. [Ce testament se trouve aussi à la même date dans 3 E 407, autre registre du présent notaire, parmi lesquels Pierre BOULET, de Longuesagne, et Jeanne SOUCHON, sa femme.]
3 E 407 Me Bourcier/4058	1582/10/06	Dot (quittance ou reconnaissance)	Javols (le Cheylaret)	TROUCELIER Pierre et Isabelle	Isabelle TROUCELIER, femme [en 2 ^{des} noces] de Pierre TROUCELIER, du Cheylaret (Javols), atteste avoir reçu de son mari la somme promise lors de leur CM [reçu par "main publique", sans autre précision - il s'agit de feu Me Pierre ENGELVIN, notaire d'Aumont].
3 E 408 Me Bourcier/4157	1582/10/06	Legs (quittance)	Javols (le Cheylaret)	TROUCELIER Pierre et Isabelle	Isabelle TROUCELIER, femme, femme de Pierre TROUCELIER, donne quittance à ce dernier du legs de 3 écus au soleil 1/3 qu'il vient de lui faire en son testament devant le présent notaire [même registre].
3 E 407 Me Bourcier/3949	1582/07/24	Quittance	Aumont (les Huttes), Chirac	TROUSSEL Antoine, COURTIOL Pierre et Guigou	Sire Guigou COURTIOL, blatier [qui fait le commerce du blé], de Chirac, agissant au nom de Pierre COURTIOL, son frère, dudit lieu, est chargé par ce dernier de recouvrer le paiement d'obligations consenties en faveur dudit Pierre par Me Antoine TROUSSEL [écrit "TROCEL"], bachelier en droit, des Huttes (Aumont), le 06/02/1576 devant feu Me AURETY, notaire de Mende.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 409 Me Bourcier/4090	1584/08/22	Quittance	Les Bessons, Aumont	VALETTE André, CHALVET Antoine	Antoine CHALVET, Me cordonnier, d'Aumont, donne quittance à André VALETTE, fils de feu Laurent, des Bessons, de tout ce que ledit feu Laurent pouvait lui devoir.
3 E 408 Me Bourcier/4180	1582/11/00	Accord	Ribennes	VIDAL Jean et, CELLIER Anne, TROUCELIER Durand	Jean VIDAL et Anne CELLIER, mariés, du Mazel (Ribennes), demandeurs, d'une part, ont assigné en justice, pour les faire saisir, Pierre TICHIT et Marguerite CELLIER, qui habitent à présent Longuesagne (Javols), défendeurs, d'autre. Les demandeurs disaient que feu Durand TROUCELIER, mari de feu Catherine CELLIER, soeur de ladite Anne, s'était vu reconnaître par son mari 66 écus au soleil 2/3 (reconnaissance reçue par Me Antoine JOURDAN, notaire de Souveyrolles). Ladite Catherine étant décédée ab intestat, la moitié de cette somme devait revenir à Anne, ou, à tout le moins, 1/5 ème. Or, ils n'ont rien eu. Arguments des défendeurs. Finalement, accord amiable. [Voir chez le présent notaire le testament de feu Durand TROUCELIER, le 09/10/1582, dans 3 E 407 relevé par Roger Duranté].
3 E 409 Me Bourcier/4096	1584/05/29	Réquisition et protestation	Ribennes (le Mazel), Lachamp (Montchiroux)	VIDAL Jean, DOLADILLE Astorg	Jean VIDAL, du Mazel (Ribennes), s'adresse à Astorg DOLADILLE, de Montchiroux (Lachamp), à qui il doit 4 écus au soleil par contrat de vente casuelle passé entre eux devant Me Jean BORRELLY, notaire de Marvejols. La fin du délai de paiement approche et il ne veut pas perdre le pré hypothéqué à cette occasion. Il offre donc, ce jour, de régler sa dette audit DOLADILLE, principal et intérêts. Ce que son créancier accepte.
3 E 407 Me Bourcier/3990	1582/05/24	Obligation	Aumont	YVERNAT Guyot, SARRAZIN Mathieu	Mathieu SARRAZIN jeune, d'Aumont, a emprunté 1 écu d'or à Guyot YVERNAT, dudit lieu.
3 E 407 Me Bourcier/3995	1582/10/00	Obligation			[illisible à cause de l'état de la page]
3 E 408 Me Bourcier/4162	1582/10/00				[fin d'un acte dont il ne reste presque plus rien]
3 E 408 Me Bourcier/4205	1582/07/00	Obligation			[Fin d'un acte dont il ne reste presque rien]